



VILLE DE BOULOGNE~BILLANCOURT

RAPPORT SUR LE
BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2020
(BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES)

Conseil municipal du 6 février 2020

SOMMAIRE

SYNTHÈSE	4
I. LE BUDGET PRINCIPAL	10
A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	11
1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie).....	11
a. Les impôts locaux	12
b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP).....	13
c. Autres impôts et taxes.....	13
d. Les dotations et participations	16
e. Les produits des services et de gestion courante	17
f. Produits exceptionnels.....	18
g. Les travaux en régie.....	18
2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels)	19
a. Les charges de personnel.....	19
b. Les charges courantes	20
c. Les subventions et contingents	21
d. Les charges financières	23
e. Les subventions aux budgets annexes	23
f. Dépenses exceptionnelles	23
3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement.....	24
a. Recettes = 3 710 K€.....	24
b. Dépenses = 40 703 K€.....	24
B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT	25
1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières	25
2. Les dépenses d'équipement	26
a. Les autorisations de programmes (AP)	26
b. Les Crédits de Paiement (CP)	27
c. Présentation par fonction.....	27
d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes	30
e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement	30
f. Les travaux en régie.....	31
3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement	31
C. LA DETTE	31
1. Les inscriptions en section de fonctionnement	31
2. Les inscriptions en dépenses d'investissement	32
3. Les inscriptions en recettes d'investissement	32
4. Encours de dette au 31 Décembre N.....	32
5. Les opérations financières équilibrées.....	32
II. LES BUDGETS ANNEXES	33
A. PUBLICATIONS	33
B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES	33
C. PISCINE-PATINOIRE	33
III. ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	34

Le budget primitif 2020 constitue le deuxième acte du cycle budgétaire annuel de la Ville. Il intègre les orientations budgétaires (DOB), approuvées par le conseil municipal du 23 janvier 2020. Il est proposé au vote du Conseil municipal le 6 février 2020 et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, l'ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Par ailleurs, l'article L. 2311-5 du CGCT permet de reporter au budget de manière anticipée (sans attendre le vote du compte administratif et dans leur intégralité) les résultats de l'exercice antérieur. Ces résultats doivent être justifiés par :

- une fiche de calcul prévisionnel (établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public),*
- l'état des restes à réaliser au 31 décembre 2019 (établi par l'ordonnateur),*
- et le compte de gestion, s'il a pu être établi, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget du CA 2019 (produit et visé par le comptable).*

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre.

Le présent document a été établi avec l'exigence de régularité, de transparence et de fiabilité des comptes.

En 2019, déjà fortement impliquée dans les travaux préparatoires à l'expérimentation, la Ville est entrée avec la DDFiP des Hauts-de-Seine dans le dispositif alternatif à la certification des comptes et a été retenue par le Ministère de l'action et des comptes publics pour l'expérimentation du compte financier unique, qui induit le passage en 2021 à la nomenclature comptable M57. Afin de piloter tous ces projets, la Ville adoptera, en 2020, en partenariat avec la DDFiP une nouvelle convention de service comptable et financier.

La publicité du présent document sera conforme aux obligations du décret n° 2016-834 du 23 juin 2016 relatif à la mise en ligne par les collectivités territoriales et par leurs établissements publics de coopération de documents d'informations budgétaires et financières.

SYNTHÈSE

Deux analyses récentes (étude ODIS/Société générale et étude Ifrac) ont souligné la qualité de la gestion municipale entre 2014 et 2018. La ville de Boulogne-Billancourt est unanimement reconnue comme la ville de plus de 100 000 habitants la mieux gérée.

Le compte administratif pour 2019, qui est désormais connu et présenté en filigrane dans le présent rapport, s'inscrit dans la continuité : dans un contexte d'attrition de ses recettes réelles de fonctionnement, grâce à une maîtrise des dépenses de fonctionnement, l'autofinancement consolidé s'est élevé à 27,0 M€ permettant de financer 38,6 M€ de dépenses d'équipement et de poursuivre le désendettement à hauteur de 4 M€. L'exercice 2019 a dégagé un excédent de 21 M€.

Le budget 2020 poursuit les quatre objectifs qui ont fait la réussite de la gestion municipale.

- **Ne pas augmenter les taux d'imposition** afin de soutenir le pouvoir d'achat et renforcer l'attractivité de la Ville. Les impôts locaux payés à Boulogne-Billancourt sont parmi les plus bas des grandes villes de France (3^{ème}) et la politique d'abattements décidée par la commune est une des plus généreuses (12,2 M€ d'allègements d'impôts pour les Boulonnais en 2019).

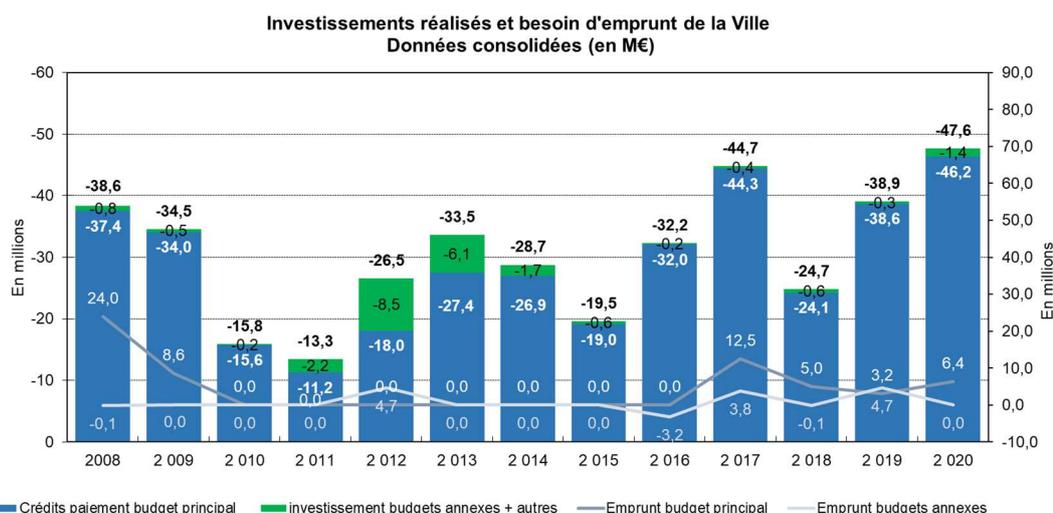
En 2020, les taux et le niveau d'abattement seront inchangés pour la 11^{ème} année consécutive.

- **Maitriser les dépenses de fonctionnement sans remettre en cause la qualité des services offerts à la population.** En repensant l'action publique en s'appuyant sur les nouveaux outils permis par le développement du numérique, en diminuant fortement ses frais financiers (10 M€ en 2008 vs 1,7 M€ en 2019), etc., la Ville a diminué ses charges de gestion courante de 4,6 % au cours des deux derniers exercices.

En 2020, les dépenses de fonctionnement seront stabilisées (-0,4 %). A l'intérieur de cette enveloppe, une augmentation de 3,2 % des dépenses de personnel est budgétée de manière à améliorer le pouvoir d'achat des agents municipaux.

- **Investir pour le quotidien et pour le rayonnement de la Ville.** 280 M€ d'équipement ont été réalisés et financés sur la période 2014-2019, soit un montant analogue à la mandature 2008-2013 (263 M€) et à la mandature 2001-2007 (293 M€).

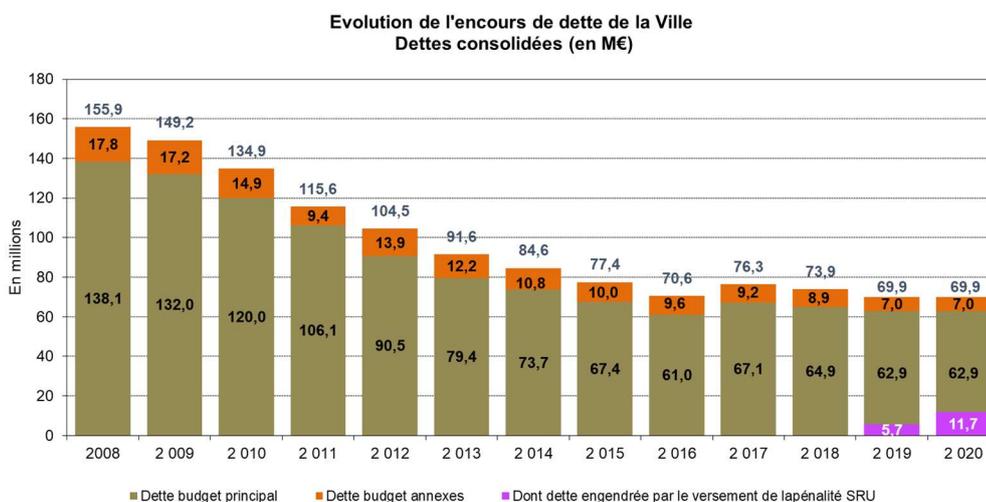
En 2020, le programme d'investissement avoisinera 47,6 M€, avec de nouveaux projets emblématiques comme la réalisation d'un équipement sportif ou l'ouverture de la crèche Gallieni-Bellevue.



- **Contenir et même diminuer l'endettement.** La dette consolidée est passée de 155,9 M€ en 2008 à 69,9 M€ fin 2019. La dette de l'opération d'aménagement Seguin-Rives de Seine est passée de 60,4 à 46,8 M€ sur la même période après avoir connu un pic d'endettement à 90,4 M€ en 2016.

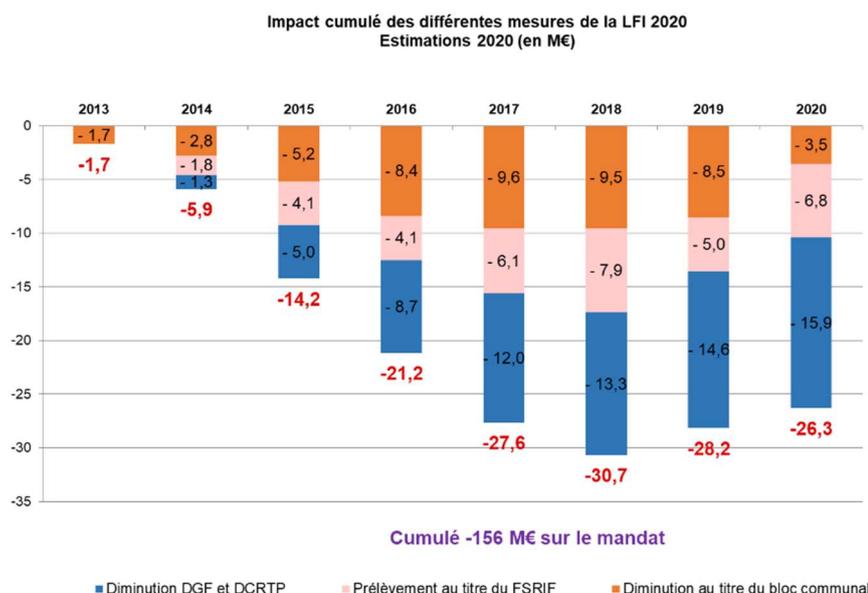
L'encours de dette consolidée pesant sur le territoire communal a donc baissé de 100 M€ en 11 ans. Au 31 décembre 2019, il fallait seulement 2,5 exercices budgétaires à la Ville pour rembourser la totalité de la dette consolidée.

La dette prévisionnelle au 31 décembre 2020 sera équivalente à celle constatée au 31 décembre 2019, soit 69,9 M€.

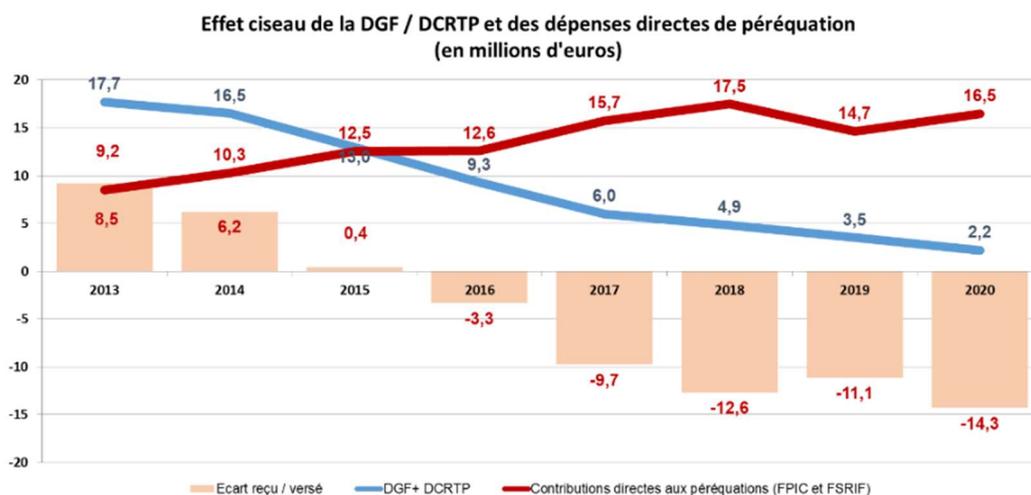


Le budget 2020 connaît un contexte d'élaboration semblable à celui des exercices précédents, à savoir une diminution des capacités d'autofinancement de la Ville du fait de prélèvements extérieurs croissants sur ses recettes.

Dans le budget 2020, la baisse de la DGF - DCRTP et la hausse de la péréquation représentent une perte de recettes de 3,1 M€ par rapport à 2019. La baisse cumulée des capacités financières de la Ville imposée par l'État est de **156 M€ sur le mandat** à partir des données disponibles à la date du 24 janvier 2020. Ces « ponctions » ont augmenté de 33 M€ au cours de la mandature (pour mémoire, en 2014 le rapport d'orientations budgétaires présentait un « prélèvement » de 123 M€ à horizon 2020). Sans cette diminution de ressources, la Ville aurait remboursé l'intégralité de sa dette depuis 2017. Les Boulonnais auront ainsi consacré 2,5 années de leurs impôts locaux à la solidarité nationale.



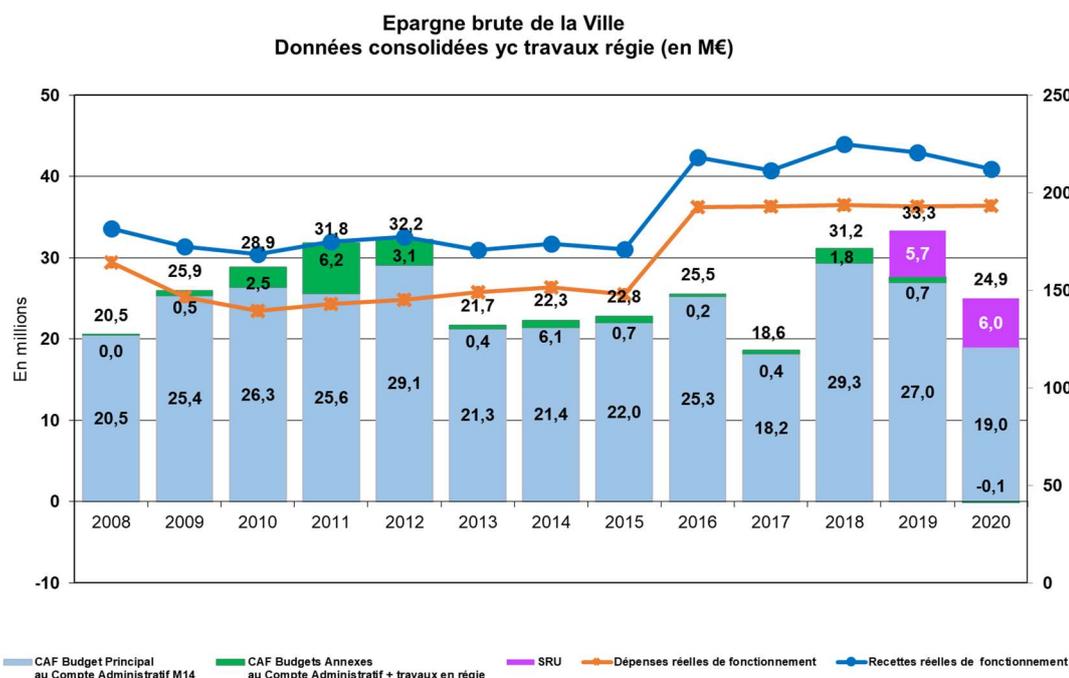
Le solde DGF-DCRTP, FPIC et FSRIF est négatif depuis 2015, ce qui signifie que la Ville est un important contributeur à la solidarité nationale (en 2020, l'écart est de -14,3 M€).



L'effort demandé à la Ville par rapport à 2013 représente 26,3 M€ de perte de recettes pour la seule année 2020, soit 12% des produits de fonctionnement réels ou 40% de la part Ville du produit des impôts locaux. Cet effort réduit d'autant l'épargne brute qui permet de financer les investissements sans recours à l'emprunt.

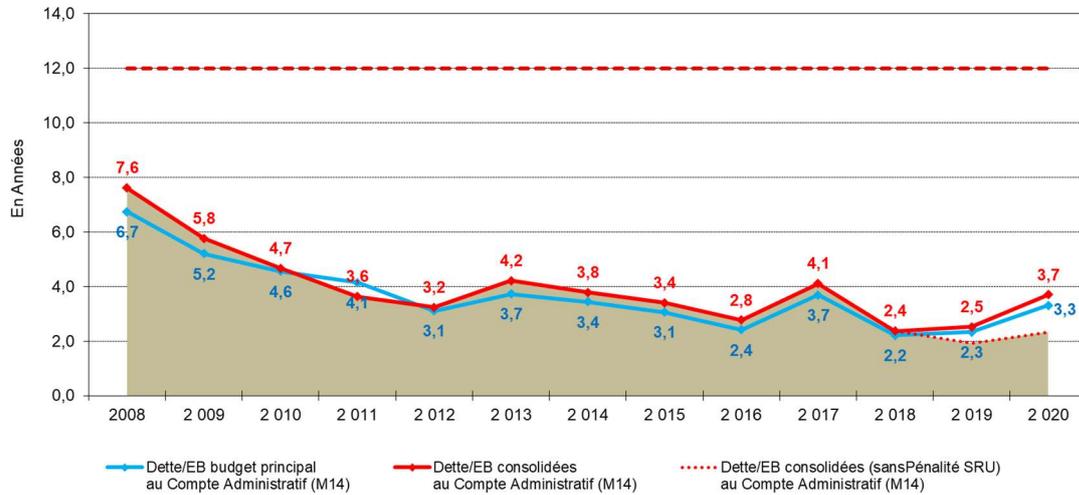
Les recettes de fonctionnement du budget 2020 sont également amputées de l'amende de 6 M€ versée au titre de l'article 55 de la loi SRU. La Ville aura consacré 25 M€ entre 2014 et 2019 à l'accompagnement financier des bailleurs sociaux pour la construction de logements sociaux. L'État a jugé pourtant cet effort insuffisant en majorant le montant de l'amende pour carence appliquée à la Ville. La situation actuelle est le résultat des politiques du passé, 38 % des logements construits dans le quartier du Trapèze ayant un caractère social. En 2020, la Ville versera 5,1 M€ de subventions pour surcharges foncières aux bailleurs sociaux.

Ces prélèvements sur recettes se traduisent mécaniquement par une contraction de l'autofinancement. L'épargne brute consolidée, retraitée de la pénalité SRU, se porte à 24,9 M€. Pour mémoire, elle était à 20,0 M€ au BP 2019 pour un réalisé de 33,3 M€.



L'épargne brute garantira à la Ville, compte tenu de son besoin maximum d'emprunt 2020 consolidé (6,4 M€ hors refinancement) et de son remboursement (6,4 M€), de **maintenir un ratio de capacité de désendettement consolidé de 3,7 ans (vs 2,5 ans en 2019), très inférieur au seuil de 12 ans fixé par l'État**. Retraitée de la pénalité SRU, la capacité de désendettement serait de 2,3 années.

Evolution de la capacité de désendettement de la Ville
Données consolidées y.c. trx régie (en années)



Présentation M14 (BUDGET PRINCIPAL)

DEPENSES (Réelles)

RECETTES (Réelles)

F
O
N
C
T
I
O
N
N
E
M
E
N
T

220,6 M€

Charges de Personnel : 89,3 M€
Fonctionnement courant : 34,5 M€
Subventions : 17,2 M€
flux MGP : 47,2 M€
Budgets annexes : 1,5 M€
Frais financiers : 1,7 M€
FSRIF + FPIC : 21,7 M€
SRU : 6,0 M€
Autres : 1,5 M€
Autofinancement : 40,7 M€

261,3

Impôts locaux : 95,3 M€ (Ville+GPSO)
Droits de mutation : 17,0 M€
Autres impôts : 4,4 M€
Dotations : 15,0 M€
Attribution de compensation : 78,0 M€ (MGP+GPSO)
Produit des Services : 26,2 M€
Autres : 0,7 M€
Etudes et travaux en régie : 3 M€
Reprise amortissement et provisions : 0,7 M€
Résultat N-1 = 21,0 M€

261,3

236,6 M€

I
N
V
E
S
T
I
S
S
E
M
E
N
T

59,2 M€

Etudes et travaux en régie : 3 M€
Reprise amortissement et provisions : 0,7 M€
Remboursement dette : 11,8 M€ (dont 5,5 M€ pour rbst anticipé éventuel)
Dépenses d'équipement : 46,2 M€
Subventions aux budgets annexes : 1,1 M€
Autres dépenses : 0,1 M€

Autofinancement : 40,7 M€
Recettes définitives : 15,7 M€
Besoin de financement 6,4 M€
Autres recettes : 0,1 M€

22,2 M€

13,0 M€

Réaménagement dette : 13,0 M€

Réaménagement dette : 13,0 M€

13,0 M€

Déficit reporté de N-1 : 16,4 M€

Résultat N-1 : 16,4 M€

Ecritures équilibrées : 20,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)

Ecritures équilibrées : 20,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)

113,1

113,1

Total : 374,4

Présentation DGFIP (BUDGET PRINCIPAL)

DEPENSES (Réelles)

RECETTES (Réelles)

F O N C T I O N N E M E N T

192,6 M€

Charges de Personnel nettes : 89,0 M€
Fonctionnement courant : 34,5 M€
FCCT : 47,2 M€
Subventions : 17,2 M€
Budgets annexes : 1,5 M€
Frais financiers : 1,7 M€
Autres : 1,5 M€
Autofinancement : 40,7 M€

233,3

Impôts locaux : 95,3 M€ (Ville+GPSO)
Dotations : 15,0 M€
Attribution de compensation : 78,0 M€
Autres impôts : -6,3 M€ Dont : Droits de mutations : 17,0 M€ FSRIF et FPIC : -16,5 M€ FPS rvst IDF et IDFM : -4,7 M€ SRU : -6,0 M€
Produit des Services : 26,3 M€
Autres : 0,3 M€
Etudes et travaux en régie : 3 M€
Reprise amortissement et provisions : 0,7 M€
Résultat N-1 = 21,0 M€

233,3

211,6 M€

I N V E S T I S S E M E N T

62,2 M€

Reprise amortissement et provisions : 0,7 M€
Remboursement dette : 11,8 M€ (dont 5,5 M€ pour rbst anticipé éventuel)
Dépenses d'équipement : 46,2 M€
Subventions aux budgets annexes : 1,1 M€
Autres dépenses : 0,1 M€
Etudes et travaux en régie : 3 M€

13,0 M€

Réaménagement dette : 13,0 M€

Déficit reporté de N-1 : 16,4 M€

Ecritures équilibrées : 20,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)

113,0

Autofinancement : 40,7 M€
Besoin de financement 6,4 M€
Recettes définitives : 15,7 M€
Autres recettes : 0,1 M€

22,2 M€

Réaménagement dette : 13,0 M€

13,0 M€

Résultat N-1 : 16,4 M€

Ecritures équilibrées : 20,7 M€ (transfert frais d'étude, reprise d'acompte, donations...)

113,0

Total : 346,3

I. LE BUDGET PRINCIPAL

Cette première partie concerne le budget principal. La présentation retenue est celle de la direction générale des finances publiques (DGFIP), à savoir que les sommes payées au titre de la péréquation (FSRIF et FPIC), du logement social (amende SRU) et du reversement à la Région et à Ile de France Mobilités du forfait post stationnement sont déduites des recettes fiscales. La description du contenu des budgets annexes est présentée dans la partie II de ce rapport.

en milliers € - mvts réels (*)	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évol. en volume BP 2020/ BP 2019	Evol. en % BP2020/ BP2019	Évol. en volume BP 2020/ CA 2019	Evol. en % BP2020/ CA2019
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie) (a)	212 649	220 282	211 592	-1 058	-0,5%	-8 690	-3,9%
Résultat N-1	25 758	26 451	21 010				
Dépenses de fonctionnement (b)	198 913	193 292	192 608	-6 306	-3,2%	-684	-0,4%
Autofinancement (a-b) =© (***)	39 494	53 441	39 994	500	1,3%	-13 446	-25,2%

Recettes propres d'investissement (*) (d)	15 351	11 409	15 727	376	ns	4 318	ns
Résultat N-1	693	0	0				
Variation d'encours de dette (e)	-5 623	-2 086	-5 432	191	ns	-3 346	ns
Total recettes d'investissement (d+e) = (f)	10 420	9 323	10 295	-126	ns	972	ns

Crédits de paiement (**) (g)	46 176	38 604	46 232	56	ns	7 628	ns
Subventions d'investissement aux budgets annexes (h)	627	51	1 057	430	ns	1 006	ns
Restes à réaliser		0	0				
Autres dépenses d'investissement hors dette (yc travaux en régie) (i)	3 112	3 099	3 000	-112	ns	-99	ns
Total dép d'investissement hors dette	49 915	41 753	50 289	374	ns	8 536	ns

Solde (e) = (c)+(f)-(j)

0	21 010	0
---	--------	---

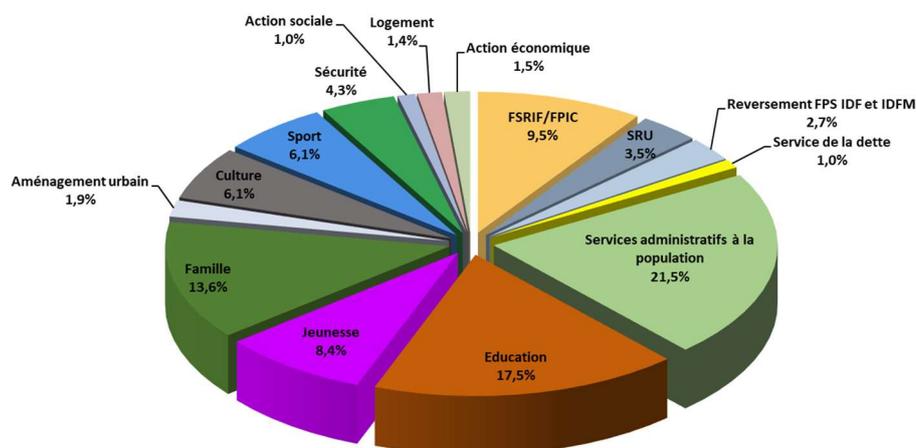
(*) hors écritures équilibrées en dépenses et en recettes

(**) hors restes à réaliser et résultat antérieur

(***) hors reprise amortissements et provisions

Sur 100€ d'impôts perçus en 2020, 83,3 € sont dépensés en services à destination des Boulonnais (dont 39,5 € pour des actions en faveur de la jeune génération), 9,6 € en péréquation, 3,5 € au titre de la loi SRU, 2,7 € pour le reversement du stationnement à la Région Ile-de-France et à Ile de France Mobilités et 1,0 € en frais financiers.

Où vont 100 € d'impôts en 2020 ?



A. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les recettes de fonctionnement (mouvements réels et travaux en régie)

Au BP 2020, les **recettes réelles de fonctionnement (RRF) de la maquette M14 s'élèvent à 236 619 K€**, soit une diminution de 2,7 % par rapport au CA 2019 (243 247 K€) et de 1,1 % par rapport au BP 2019. Les RRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des recettes disponibles pour la Ville. Sur ces 236 619 K€ de recettes, 50 270 K€ représentent des recettes équilibrées à l'euro l'euro en dépenses. Il s'agit des flux créés par la naissance de la Métropole du Grand Paris : compensation « part salaires » (CPS) et impôts ménages. L'ensemble des recettes de la Ville, comparable à celui des autres villes de la strate, n'est donc que de 186 349 K€.

Après retraitement des prélèvements sur recettes (SRU, FPIC et FSRIF) et restitutions sur impôts et taxes des remboursements des charges de personnels et des travaux en régie, **les produits de fonctionnement réels ne s'établissent plus qu'à 211 592 K€ au BP 2020, soit une baisse de 3,9 % par rapport au réalisé 2019 (220 282 K€).**

Cette diminution en volume de 8 690 K€ par rapport au réalisé 2019 s'explique par :

- **La baisse des dotations et participations (- 1 253 K€)**, sous l'effet de la réduction de l'enveloppe forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) et de la réduction de la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- **L'augmentation des fonds de péréquation (+ 34 K€ pour le FPIC et + 1 800 K€ pour le FSRIF)** qui se traduit par un prélèvement sur les recettes fiscales ;
- **L'augmentation du prélèvement net dû au titre de la loi SRU**, payé pour la deuxième année, (6 002 K€ contre 5 685 K€ en 2019) ;
- **Le reversement** à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités de leur quote-part de **produit des amendes de police** dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme du stationnement payant (**4 710 K€**) ;
- **Une inscription prudente des recettes qui ne sont pas aux mains de la Ville**, notamment celles tirées des droits de chantiers (- 411 K€), et des droits de mutation à titre onéreux (17 000 K€ au BP 2020 contre 18 632 K€ au CA 2019).

en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
Impôts locaux - a	93 818	93 843	95 260	1,5%	1,5%
Flux MGP - b	78 034	78 034	78 034	0,0%	0,0%
Autres impôts et taxes - c	-4 459	2 034	-6 348	42,3%	-412,2%
Dotations et participations - d	15 716	16 296	15 043	-4,3%	-7,7%
Produits des services et gestion courante - e	26 236	26 602	26 297	0,2%	-1,1%
Produits exceptionnels - f	305	476	305	0,1%	-35,8%
Travaux en régie - g	3 000	2 998	3 000	0,0%	0,1%
Total produits de fonctionnement réels (hors cessions)	212 649	220 282	211 592	-0,5%	-3,9%

a. Les impôts locaux

en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
Produit de la fiscalité directe (part Ville)	64 835	64 860	65 852	1,6%	1,5%
Fiscalité directe (part GPSO)	26 417	26 417	26 843	1,6%	1,6%
Fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR)	2 565	2 565	2 565	0,0%	0,0%
Total impôts locaux	93 818	93 843	95 260	1,5%	1,5%

Les bases prévisionnelles n'ayant pas encore été notifiées, le **produit de la fiscalité directe inscrit au budget primitif 2020** est calculé à partir des bases définitives pour 2019, auxquelles ont été appliquées la revalorisation légale et une projection de dynamisme des bases (prévision de rôles supplémentaires et complémentaires à hauteur de 500 K€), **soit un total de 65 852 K€ pour la Ville**. Par ailleurs, la Ville collecte **26 843 K€** de fiscalité **pour** le compte de l'établissement public territorial **GPSO** dont les revalorisations suivent le même rythme que celles de la Ville. Cette somme lui est reversée en intégralité via le fonds de compensation des charges transférées (FCCT).

À noter que l'impact en 2020 de la **réforme des valeurs locatives des locaux professionnels**, entrée en vigueur en 2017, est difficile à estimer. En effet, depuis 2019, les tarifs de référence sont mis à jour annuellement en décembre afin de conserver une cohérence avec le marché locatif. La revalorisation des bases des locaux professionnels ne sera connue qu'après la notification des bases fiscales fin mars.

Impôts directs en milliers €	taxe d'habitation	taxe sur le foncier bâti	taxe sur le foncier non bâti	total
Bases définitives 2019 (1)	328 944	398 562	1 369	728 875
Bases prévisionnelles 2020 (2)	333 878	404 541	1 301	739 719
Évolution des bases (3) = (2)/(1)	1,50%	1,50%	-5,00%	1,49%
Taux Ville (4)	10,62%	7,36%	9,23%	
Produit rôles généraux 2019 (5) = (1)*(4)	34 931	29 280	126	64 338
Produit rôles généraux 2020 Ville (6) = (2)*(4)	35 458	29 774	120	65 352
Taux Ville + GPSO (7)	17,87%	8,01%	9,78%	
Produit rôles généraux 2020 Ville + GPSO (8) = (2)*(7)	59 664	32 404	127	92 195

Conformément aux positions arrêtées lors du débat d'orientations budgétaires, examiné le 23 janvier dernier, **pour la onzième année consécutive, la Ville n'augmentera pas les taux des taxes ménages en 2020**. La Ville continuera à afficher en 2020 les taux les plus bas de la strate des villes de plus de 100 000 habitants.

Il convient d'ajouter que la **ville de Boulogne-Billancourt pratique également une politique très généreuse en matière d'abattements sur les impôts des ménages**, qui était appliquée à l'identique par la communauté d'agglomération Grand Paris Seine Ouest avant la création de la MGP au 1^{er} janvier 2016. L'instauration d'abattements facultatifs ou leur fixation à des niveaux plus généreux que ne l'impose la loi¹ correspond à un allègement des impôts payés par les contribuables bouloonnais de plus de **12,2 M€** :

- **7,2 M€** d'allègement d'impôts accordés par la **Ville** sur la taxe d'habitation ;
- **4,9 M€** d'allègement d'impôts accordés par **GPSO** sur sa part de taxe d'habitation levée sur le territoire communal.

¹ Le taux de l'abattement général à la base, abattement facultatif qui profite à l'ensemble des contribuables, est de 17,4 % (en valeur 2019). Il est d'un niveau supérieur au taux plafond (15 %).

Les abattements pour charges de famille sont aux taux maximaux prévus par la loi, soit 20 % de la valeur locative moyenne pour les deux premiers enfants à charge et de 25 % à partir de la troisième personne à charge, 29 339 Bouloonnais en bénéficient.

La Ville a également adopté l'abattement spécial handicapé qui représente 10 % de la valeur locative moyenne.

2020 sera aussi la dernière année à l'occasion de laquelle le produit de la taxe d'habitation (soit 59,7 M€) sera encaissé par la Ville. Dès 2021, la taxe d'habitation sur la résidence principale est nationalisée. L'État compensera la différence entre la recette de taxe d'habitation supprimée et la ressource de taxe foncière départementale transférée. Un mécanisme correcteur interviendra pour compenser l'écart entre la taxe foncière départementale et la recette de taxe d'habitation supprimée (mécanisme de compensation dit COCO). Ce coefficient correcteur s'appliquera chaque année aux recettes de taxe foncière de la commune tandis que le complément évoluera dans le temps avec la base d'imposition de la taxe foncière. Du fait de cette réforme **l'autonomie fiscale de la Ville pour les années à venir sera réduite de 29%**.

Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) pour 2020 est estimé quant à lui à 2 565 K€, soit l'équivalent du montant perçu en 2019.

b. Les flux de recettes liés à la Métropole du Grand Paris (MGP)

En milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
Attribution de compensation	54 607	54 607	54 607	0,0%	0,0%
Compensation parts salaires	23 427	23 427	23 427	0,0%	0,0%
TOTAL	78 034	78 034	78 034	0,0%	0,0%

Aucun nouveau transfert de compétences étant prévu au cours de l'exercice, le montant de l'attribution de compensation versé par la MGP en 2019 devrait être reconduit en 2020 (**54 607 K€**).

Le montant de la compensation « part salaires » (CPS), versée à la Ville par la MGP pour le compte de GPSO et reversée en intégralité via le FCCT, se maintient en 2020 au niveau des exercices précédents, à savoir 23 427 K€. Sur les 78 034 K€ reçus de la MGP, la Ville ne conserve donc que 54 607 K€.

c. Autres impôts et taxes

en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
Taxe locale sur l'électricité	2 281	2 205	2 204	-3,4%	0,0%
Autres impôts et taxes indirectes	2 118	1 931	2 151	1,6%	11,4%
FPIC	-1 179	-1 127	-1 149	-2,6%	2,0%
FSRIF	-16 843	-13 535	-15 335	-9,0%	13,3%
Autres reversements et restitutions sur impôts et taxes	-451	-388	-507	12,6%	30,6%
Prélèvement SRU	-5 685	-5 685	-6 002	5,6%	5,6%
Reversement amendes de police			-4 710	so	so
Droits de mutation	15 300	18 632	17 000	11,1%	-8,8%
Total autres impôts et taxes	-4 459	2 034	-6 348	42,3%	-412,2%

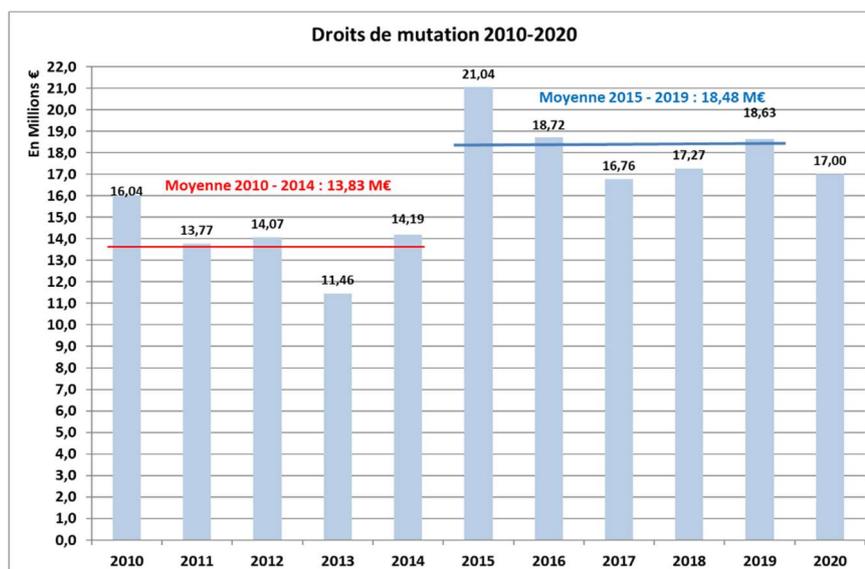
L'ensemble des prélèvements et reversements étant supérieur aux produits des taxes et recettes tirés de la fiscalité indirecte, le montant cumulé des « autres impôts et taxes » est, cette année encore, négatif.

Au BP 2020, le produit de **la taxe sur l'électricité** est de **2 204 K€**, soit un niveau légèrement inférieur à celui perçu en 2019 (2 205 K€). Le produit de cette taxe assise sur la consommation électrique peut varier d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques. L'inscription est donc prudente.

Les autres impôts et taxes indirectes sont composés des droits de place sur les marchés d'approvisionnement pour 770 K€ (dont une partie est reversée à l'association des commerçants des marchés de Boulogne-Billancourt -ACMBB), du produit de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) pour 215 K€ et de la taxe sur les déchets versée par le SYCTOM pour 121 K€.

Ils incluent également la **taxe de séjour** au réel, qui s'applique à Boulogne-Billancourt depuis le 1^{er} janvier 2010. Les inscriptions budgétaires 2020 (1 045 K€) tiennent compte de la taxe de séjour collectée sur le territoire de la Ville à la fois par les différents hôtels et par les plateformes de réservation. Les recettes de cette taxe sont reversées à l'office de tourisme de la Ville.

Le produit des **droits de mutation** a atteint 19 182 K€ en 2019. L'Etat a prélevé sur cette somme un montant de 450 K€ au titre d'un dégrèvement qu'il a lui-même accordé pour une opération portant sur un exercice budgétaire antérieur mais que la Ville conteste. Ce niveau élevé résulte du dynamisme et des nombreuses transactions sur le territoire. Il convient toutefois de noter la recette exceptionnelle de 1,2 M€ liée à la cession d'un immeuble de bureau sis 27 ter avenue du général Leclerc. Retraités de ces deux événements, les DMTO de l'exercice 2019 sont de 18 M€. Il est proposé d'inscrire au BP 2020 des recettes prudentes de 17,0 M€.



À l'ensemble de ces recettes fiscales, il convient de soustraire **les prélèvements et restitutions sur impôts et taxes**, inscrits à hauteur de 27 703 K€ au BP 2020 (contre 20 735 K€ au CA 2019, soit + 33,6 %).

- **Le FSRIF = 15 335 K€**

La contribution de Boulogne-Billancourt au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France connaîtra en 2020 **une hausse en raison d'une nouvelle augmentation de l'enveloppe à hauteur de 20 M€**, après une pause en 2019 (350 M€ en 2020 contre 330 M€ en 2019). Ainsi, au BP 2020, sont inscrits **15 335 K€** contre 13 535 K€ au CA 2019, soit + **1 800 K€** (+ 13,3 %).

- **Le FPIC = 1 149 K€**

En 2020, le montant de la contribution du bloc local (GPSO et ses communes membres) au FPIC est évalué à **30 242 K€** contre 29 648 K€ en 2019, soit + 2 %. Conformément au pacte financier et fiscal adopté le 15 décembre 2018, GPSO ne prend en charge en 2020 que 90 % de la contribution du bloc local. Le solde est quant à lui réparti pour la quatrième année consécutive entre les communes membres. La contribution de la Ville, fixée à 3,8 %, est de 1 149 K€ en 2020 contre 1 127 K€ en 2019.

- **Le reversement d'impôt sur les spectacles = 1,5 K€**

La Ville est susceptible de percevoir le produit de l'impôt sur les spectacles provenant des réunions sportives qu'elle reverserait le cas échéant, pour partie au CCAS, après encaissement. Pour autant et par prudence, aucun montant n'est inscrit en recette compte tenu du caractère incertain de la perception.

- **Le reversement de la part départementale et régionale de la taxe de séjour = 256 K€**

Conformément à la délibération du conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 27 mars 2019 et à la loi de finances pour 2019, la Ville doit reverser au Département et à la région Île-de-France le produit tiré des taxes additionnelles à la taxe de séjour communale. La part départementale est consacrée au financement des actions du CD92 en matière de tourisme ; la part régionale participe au financement de la Société du Grand Paris.

- **Le reversement des taxes funéraires au CCAS = 250 K€**

Il s'agit en l'espèce du reversement au CCAS à hauteur de 80 % des taxes funéraires perçues par la Ville.

- **Le prélèvement net au titre de la loi SRU = 6 002 K€**

La Ville entre dans le champ d'application de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU) qui institue un prélèvement sur les recettes fiscales calculé en fonction du nombre de logements sociaux manquants. Depuis 2014, le taux obligatoire de logements sociaux s'établit à 25 % (contre 20 % jusqu'en 2013). Par ailleurs, en vertu de l'arrêté de carence pris par le Préfet en date 7 décembre 2017, **le prélèvement brut est doublé** et atteint un montant de **6 922 K€**, minoré des charges déductibles. La pénalité s'élève ainsi à **6 002 K€ en 2020** contre 5 685 K€ en 2019 et sera prélevée mensuellement sur les ressources fiscales.

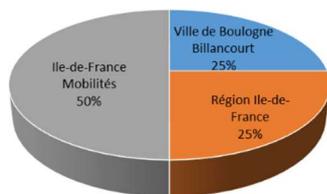
- **Le reversement du produit des amendes de police à la région Île-de-France et à Île-de-France Mobilités = 4 710 K€**

La réforme du stationnement payant a entraîné à partir de 2018 un changement dans la nature et la perception des recettes des différentes entités concernées. Les exercices 2018 et 2019 ont été exceptionnels du fait du décalage de deux ans entre le versement des amendes de police et leur remplacement par le forfait post stationnement (FPS). La réforme aura son plein effet en 2020. Sur la base d'un premier bilan financier, le bloc communal anticipe une perte de produit par rapport au système précédent. Les montants définitifs ne seront connus que fin 2020.

Depuis l'entrée en vigueur de la dépenalisation du stationnement au 1^{er} janvier 2018, la Ville perçoit la totalité de la dotation de l'État relative aux amendes de police liées à la circulation (non-respect d'un feu rouge ou d'un stop par exemple) mais ne perçoit plus de recettes concernant les amendes émises au titre du stationnement du fait de l'entrée en vigueur du forfait post-stationnement.

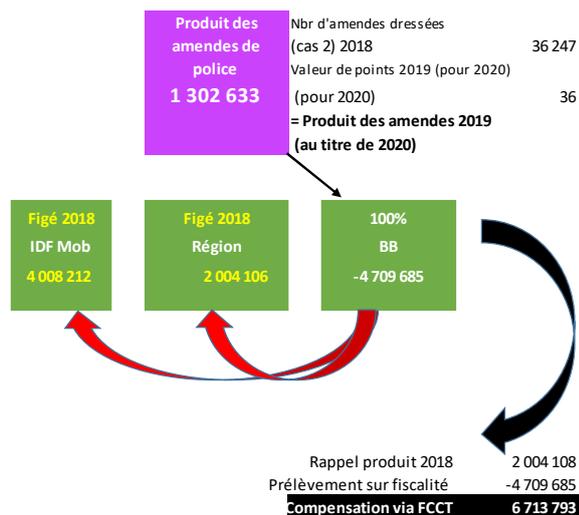
Avant la réforme : La recette « d'amendes de police » était perçue directement par les différentes entités.

Pour la Ville, les recettes des « amendes de police » étaient enregistrées en investissement.



En 2018, le produit « d'amendes de police » de la Ville était de 2 M€ et celui de la Région et IDF Mobilité de 6 M€.

Après la réforme : L'EPT GPSO a institué un FPS en remplacement des « amendes » de stationnement payant. Tous les flux de recettes passent désormais par la Ville et GPSO via le FCCT en fonctionnement.



En 2020, la dotation de l'Etat est estimée à 1 302 K€. Les contributions à verser par la Ville au bénéfice d'Île-de-France Mobilités et de la région Île-de-France, ont été figées au niveau constaté en 2018, soit 6 012 K€. La dotation de l'État ne couvrant que partiellement ce prélèvement, la Ville voit ses avances de fiscalité réduites d'autant. C'est la raison pour laquelle un **prélèvement sur les ressources fiscales de 4 710 M€ est prévue**.

L'EPT GPSO verse à la Ville, via le FCCT, 6 714 K€, montant qui permet de garantir à la commune un montant de recettes équivalent à celui perçu en 2018 (2 M€). En fonction des produits constatés par l'EPT GPSO au terme de l'exercice 2020 au titre des recettes de stationnement (clause de retour prévue dans les délégations de service public) et des forfaits post stationnement, ce montant pourra être révisé.

d. Les dotations et participations

En milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
DGF	2 280	2 280	1 058	-53,6%	-53,6%
Allocations compensatrices	1 848	1 848	1 842	-0,3%	-0,3%
DCRTP	994	1 247	1 153	15,9%	-7,6%
Autres dotations et participations	10 594	10 920	10 991	3,7%	0,6%
TOTAL	15 716	16 296	15 043	-4,3%	-7,7%

Cette année encore, la Ville subira une nouvelle baisse significative de la **dotations globale de fonctionnement (DGF)** en raison de l'écrêtement forfaitaire de 1,2 M€ (encore appelé « contribution au redressement des finances publiques »).

En 2020, pour la troisième année consécutive, le volume total de la DGF des collectivités locales est reconduit (26,8 Md€) mais la répartition des sommes qui composent cette enveloppe change. En effet, la loi de finances pour 2020 prévoit une augmentation de 220 M€ des composantes péréquatrices (notamment + 90 M€ pour la dotation de solidarité urbaine -DSU) et + 90 M€ pour la dotation de solidarité rurale -DSR). Pour financer cette péréquation, la dotation forfaitaire des communes est écrêtée dès lors que le potentiel fiscal de la ville est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen. Ainsi, malgré la croissance de la population boulonnaise, **la DGF au titre de 2020 devrait être écrêtée de 1 222 K€ et s'établir à 1 058 K€, soit une baisse de 53,6 % par rapport à 2019 (2 280 K€).** La diminution depuis sept exercices représente ainsi 14 111 K€, soit **93 %** (pour mémoire 15 169 K€ en 2014). **Le montant de DGF par habitant de la Ville n'est plus que de 9€/hab alors qu'il était de 142€/hab en 2013.**

Les allocations compensatrices sont estimées en 2020 à 1 842 K€ contre 1 848 K€ en 2019. Elles comprennent notamment les allocations compensatrices versées jusqu'en 2015 à GPSO. Ces dernières resteront à la Ville, conformément au pacte financier et fiscal précité.

Concernant la compensation de la taxe d'habitation (TH) pour les personnes de condition modeste, elle sera supprimée en 2021 dans le cadre de la suppression de la TH.

Allocations compensatrices en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/BP2019	Évolution en % BP2020/CA2019
Taxe d'habitation	1 782	1 782	1 790	0,5%	0,5%
Taxes foncières	67	67	51	-23,0%	-23,0%
Taxe professionnelle	0	0	0	0,0%	0,0%
Total allocations compensatrices	1 848	1 848	1 842	-0,3%	-0,3%

Concernant la DCRTP², la baisse constatée en 2019 a été inférieure aux prévisions (1 247 K€ au CA 2019 contre 994 K€ au BP 2019). Toutefois, une nouvelle diminution est prévue en 2020 à hauteur de 94 K€, eu égard aux dispositions prévues par la loi de finance pour 2020, fixant le montant de la DCRTP à 1 153 K€.

² En 2010, la réforme de la taxe professionnelle (TP) a entraîné la suppression du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP). L'année 2011 était la dernière année de versement de la part prioritaire par le conseil départemental des Hauts-de-Seine. Ainsi, depuis 2012, la Ville ne bénéficie plus que de la compensation instaurée avec la réforme de la TP, répartie entre deux fonds :

- la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) ;
- le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR).

Les autres dotations et participations, évaluées à 10 991 K€, correspondent principalement aux participations attendues de la caisse d'allocations familiales (CAF) et du Conseil départemental des Hauts-de-Seine pour le fonctionnement des structures de petite enfance et de la jeunesse, à des dotations de l'État (DGD Hygiène, dotation de recensement, etc.) et à diverses subventions pour le fonctionnement des structures municipales, telles que les bibliothèques, le Carré Bellefeuille ou le centre social. La signature du deuxième contrat de développement Département-Ville pour 2019-2021 et celle du contrat enfance jeunesse (CEJ) pour 2019-2022 contribuent à stabiliser le montant de subventions au titre de 2020 au niveau des dotations et participations effectivement perçues en 2019 (10 920 K€).

e. Les produits des services et de gestion courante

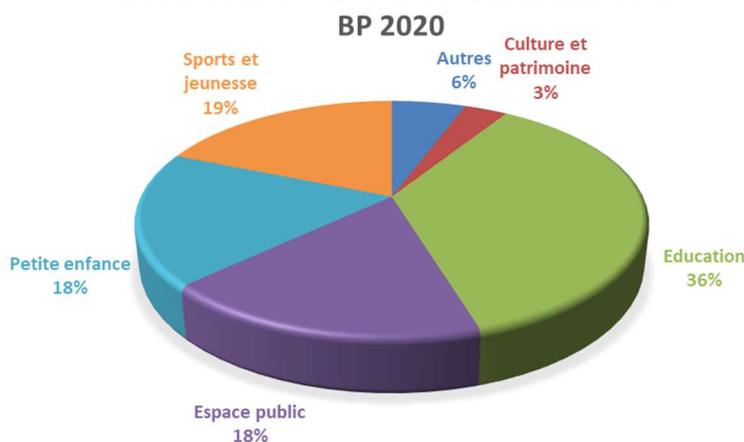
En milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/ BP2019	Évolution en % BP2020/ CA2019
Produits des services et du domaine	21 673	22 254	22 094	1,9%	-0,7%
Refacturations GPSO	1 984	1 704	1 764	-11,1%	3,5%
Redevances et produits divers de gestion courante	971	940	911	-6,2%	-3,0%
Revenu des immeubles	1 608	1 705	1 529	-4,9%	-10,4%
TOTAL	26 236	26 602	26 297	0,2%	-1,1%

Les produits des services et de gestion courante de la Ville recouvrent les recettes liées aux services publics mis à disposition de la population ainsi que les produits d'utilisation du domaine public communal. La baisse est due à une estimation prudente des recettes du domaine public notamment les chantiers. Les recettes des activités, dont les tarifs n'ont pas augmenté depuis 2018, évoluent quant à elles positivement (+ 1,1 %).

Les 22 094 K inscrits au BP 2020 au titre **des produits des services et du domaine** correspondent à l'ensemble des activités tarifées, à savoir :

- les redevances et occupations du domaine pour 4 248 K€, dont 3 874 K€ au titre des droits de voirie (commerces et chantiers) ;
- les activités municipales, telles que les centres de loisirs, les séjours, les animations culturelles ou à destination des seniors, pour 17 024 K€, dont les tarifs n'ont pas évolué depuis le 1^{er} janvier 2018 ;
- les remboursements de charges (hors flux GPSO) pour 821 K€.

VENTILATION DES RECETTES PAR ACTIVITÉ



Le montant total des refacturations à GPSO pour 2020 est de **1 764 K€** (contre 1 704 K€ en 2019). Il s'agit en l'espèce de la refacturation des agents de surveillance de la voie publique (ASVP) et des locaux mis à disposition de GPSO et de divers frais annexes.

Les recettes attendues des **redevances et produits divers de gestion courante (911 K€)** proviennent des redevances dues par plusieurs gestionnaires d'équipements ou occupants du domaine public de la

Ville (réseau de distribution d'électricité, etc.) pour un montant total de 520 K€ ainsi que de divers produits de gestion courante (remboursement de charges, part salariale des titres restaurant, etc.), soit 391 K€.

Enfin, le **revenu des immeubles**, pour un montant de **1 529 K€**, correspond aux produits tirés des logements et des salles loués par la Ville.

f. Produits exceptionnels

en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Évolution en % BP2020/ BP2019	Évolution en % BP2020/ CA2019
Recettes exceptionnelles	305	476	305	0,1%	-35,8%
TOTAL	305	476	305	0,1%	-35,8%

Les produits exceptionnels, inscrits à hauteur de **305 K€**, correspondent notamment aux éventuels remboursements pour dommages par les assureurs de la Ville et à des régularisations de cotisations salariales.

g. Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. Pour information, les travaux en régie correspondent à des immobilisations que la collectivité crée pour elle-même. Ces travaux sont réalisés par son personnel avec des matériaux qu'elle achète (en section de fonctionnement). Ces immobilisations sont comptabilisées (en section d'investissement) pour leur coût de production qui correspond au coût des matières premières, augmenté des charges directes de production (matériel acquis, loué, frais de personnel, etc.). En 2020, ce montant se porte à 3 000 K€.

2. Les dépenses de fonctionnement (mouvements réels)

Au BP 2020, les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) de la maquette M14 s'élèvent à **220 635 K€**, soit une augmentation de 2,9% par rapport au CA 2019 (214 314 K€), et une diminution de 1,2 % par rapport au BP 2019. Les DRF qui correspondent aux montants bruts figurant dans la maquette budgétaire M14 ne fournissent pas directement l'information sur le niveau réel des dépenses, sur lesquelles la Ville peut agir. Sur ces 220 635 K€ de dépenses, 50 270 K€ représentent des charges équilibrées à l'euro l'euro en recettes. Il s'agit des flux créés par la naissance de la Métropole du Grand Paris : CPS et impôts ménages. Le panier de dépenses de la Ville, comparable à celui des autres villes de la strate, n'est donc que de 170 365 K€.

Après le retraitement des dépenses considérées comme des prélèvements sur les recettes (SRU, Reversement amendes de police, FPIC et FSRIF, ainsi que des recettes de remboursement de dépenses de personnel par la sécurité sociale), les dépenses de fonctionnement qui correspondent ainsi au périmètre retenu par l'État pour la contractualisation triennale, s'élèvent à 192 608 K€ en 2020. Elles connaissent une variation entre le CA 2019 de -0,4% et le BP 2019 (-6 306 K€) de -3,2 %. Les variations de BP à BP s'expliquent principalement par la diminution des charges de personnel et du FCCT.

en milliers €	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020 / CA2019
Charges de personnel nettes - a	91 200	86 197	88 975	-2,4%	3,2%
Charges courantes - b	33 837	33 487	34 512	2,0%	3,1%
Subventions et contingents - c	68 649	68 864	64 737	-5,7%	-6,0%
Charges financières yc swaps - d	2 046	1 835	1 737	-15,1%	-5,3%
Subventions aux budgets annexes - e	2 027	1 990	1 542	-23,9%	-22,5%
Dépenses exceptionnelles - f	1 154	919	1 106	-4,3%	20,2%
TOTAL	198 913	193 292	192 608	-3,2%	-0,4%

a. Les charges de personnel

Les charges de personnel nettes inscrites au BP 2020 s'élèvent à 88 975 K€. L'augmentation est de 3,2 %, soit + 2 778 K€, par rapport au réalisé 2019. Toutefois, la masse salariale reste contenue et est inférieure au réalisé 2014 (90,2 M€). Cette variation s'explique par un effort sur la maîtrise des effectifs et par les difficultés que les villes rencontrent pour recruter.

En 2020, des mesures réglementaires augmentent la masse salariale pour 880 K€ :

- Les revalorisations classiques portant sur le SMIC et les taux de cotisations et contributions ;
- Les élections municipales qui se tiendront en mars (305 K€) ;
- La poursuite du PPCR au 1^{er} janvier 2020 qui impactera les traitements et les charges de certains cadres d'emplois (133 K€) ;
- La poursuite de la mise en œuvre du régime indemnitaire RIFSEEP pour les cadres d'emplois qui n'ont pas encore été pris en considération et pour lesquels les décrets ne sont pas encore parus (442 K€) ;
- La mise en œuvre, au fil de l'eau, et en fonction de la parution des décrets, de la loi de transformation publique du 6 août 2019, qui pourra occasionner des frais de personnel supplémentaires.

Enfin, la Ville a poursuivi ses engagements, ce qui a pour conséquence d'augmenter de 1 483 K€ la masse salariale 2020 avec :

- La monétisation du Compte-Épargne-Temps (473 K€ si l'ensemble des agents disposant d'un CET supérieur à 15 jours en demandaient l'indemnisation) ;
- La participation de la Ville à la protection sociale complémentaire (450 K€) ;
- La poursuite du dispositif de résorption de l'emploi précaire sur le secteur de la jeunesse avec le recrutement d'agents permanents sur les postes restants vacants (34 postes) (560 K€) ;
- Ce dispositif de résorption devrait s'ouvrir sur d'autres directions et notamment sur celles de l'Éducation et des Services techniques ;
- L'engagement de revalorisation du RIFSEEP pour les cadres d'emplois d'ores et déjà transposés. La direction des ressources humaines va, en concertation avec les organisations syndicales, déterminer les critères qui prévaudront et le calendrier de mise en œuvre. Le coût aura un impact courant 2020.

<i>en milliers €</i>	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020/ CA2019
<i>Charges de personnel nettes - a = b-c</i>	91 200	86 197	88 975	-2,4%	3,2%
Charges de personnel (chapitre 012) - b	91 500	86 485	89 300	-2,4%	3,3%
<i>dont Personnel à disposition GPSO</i>	390	373	390	0,0%	4,4%
<i>Remboursement de charges de personnel - c</i>	-300	-288	-325	8,3%	12,9%
Recettes réelles de fonctionnement	234 108	243 247	236 619	1,1%	-2,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	223 372	214 314	220 635	-1,2%	2,9%
Recettes de fonctionnement (yc travaux en régie)	212 649	220 282	211 592	-0,5%	-3,9%
Dépenses de fonctionnement DGFIP	198 913	193 292	192 608	-3,2%	-0,4%
Ratio charges de personnel / RRF	39,1%	35,6%	37,7%		
Ratio charges de personnel / DRF	41,0%	40,4%	40,5%		

b. Les charges courantes

Les charges dites « courantes » sont les dépenses nécessaires au fonctionnement des services municipaux.

<i>en milliers €</i>	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020 / CA2019
prestations de services	9 323	9 068	9 576	2,7%	5,6%
eau et assainissement	589	682	634	7,6%	-7,0%
énergie	3 204	3 585	3 355	4,7%	-6,4%
alimentation	2 282	2 292	2 385	4,5%	4,0%
achats de fournitures	1 663	1 355	1 747	5,0%	28,9%
DSP restaurant municipal	370	326	350	-5,4%	7,2%
locations mobilières et immobilières	1 476	1 299	1 378	-6,7%	6,0%
maintenance des biens mobiliers et immobiliers	3 313	3 291	3 250	-1,9%	-1,2%
primes d'assurances	310	300	304	-1,9%	1,3%
documentation générale et technique	264	292	274	4,0%	-6,1%
formation du personnel	308	276	446	44,6%	61,7%
honoraires et contentieux	624	696	675	8,2%	-3,0%
fêtes et cérémonies	537	573	534	-0,4%	-6,8%
catalogues et imprimés	446	390	453	1,4%	16,0%
transports	877	926	924	5,3%	-0,3%
frais de télécommunications et d'affranchissement	381	314	357	-6,3%	13,5%
frais de gardiennage	1 563	1 541	1 607	2,8%	4,2%
frais de nettoyage des locaux	3 923	3 924	3 907	-0,4%	-0,4%
achat de places en crèches	1 243	1 099	879	-29,3%	-20,0%
impôts et taxes	453	780	829	83,0%	6,3%
Remboursement de frais à GPSO	160	46	112	-30,1%	140,8%
autres Frais (Carburants, concours divers, frais bancaires, ...)	526	431	536	1,8%	24,5%
TOTAL	33 837	33 487	34 512	2,0%	3,1%
Dépenses nouvelles			1 066		
TOTAL	33 837	33 487	33 446	-1,2%	-0,1%

Après retraitement des dépenses nouvelles de 2020 (élections municipales, ouverture de la crèche Gallieni-Bellevue, Comme à la Maison en année pleine, etc.), **les dépenses de charges à caractère général sont stables par rapport au CA 2019 et diminuent de 1,2 % par rapport au BP 2019.**

Du compte administratif 2019 au budget 2020, avant la prise en compte des dépenses nouvelles, les dépenses augmentent de 1 025 K€. Plusieurs variations sont observées sur les postes suivants :

- **Les fluides** (eau et énergie -277 K€) : grâce à un suivi au plus près des marchés ;
- **Les achats de places en crèche** (-220 K€) : une partie des marchés de places n'ayant pas reçu d'offres. En revanche, les subventions aux DSP sont en augmentation ;
- **Les prestations de services** : (+509 K€)
 - o +93 K€ au titre des frais de désherbage, effarouchement et nettoyage des cimetières ;
 - o +93 K€ pour les marchés de prestations d'entretien des bâtiments municipaux ;
 - o +30 K€ pour les achats de prestations de séjour pour la jeunesse ;
 - o +48 K€ pour la gestion de Comme à la Maison.
- **Les achats de fournitures** (+391 K€) : avec notamment +56 K€ pour l'achat des vêtements de travail, + 120 K€ pour les fournitures nécessaires à la maintenance des bâtiments, +42 K€ pour les fournitures scolaires et +22 K€ pour les produits d'entretien.
- **La formation du personnel** (+170 K€) : conformément au plan de formation.

c. Les subventions et contingents

<i>en milliers €</i>	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020/ CA2019
subventions aux associations	8 363	8 404	8 135	-2,7%	-3,2%
subventions CLSPD	28	13	29	3,5%	113,3%
contingents	4 452	4 381	4 752	6,7%	8,5%
subvention et reversement de contractualisation au CCAS	659	659	659	0,0%	0,0%
indemnités élus, formation élus, collaborateurs de groupes d'élus et frais de fonctionnement des groupes d'élus	1 399	1 365	1 413	1,0%	3,5%
subventions DSP	2 181	2 099	2 335	7,1%	11,2%
admissions en non-valeurs	150	182	150	0,0%	-17,6%
autres	54	44	57	4,4%	27,6%
<i>Sous Total subventions-participations</i>	<i>17 285</i>	<i>17 148</i>	<i>17 528</i>	<i>1,4%</i>	<i>2,2%</i>
Contributions IDF Mobilités - Région	4 710	0	0	ns	ns
FCCT	46 653	51 716	47 209	1,2%	-8,7%
TOTAL	68 649	68 864	64 737	-5,7%	-6,0%

Les subventions aux associations, CUCS, CLSPD = 8 164 K€

Globalement, l'enveloppe des subventions aux associations est maintenue à son niveau de 2019. La diminution de 269 K€ par rapport au réalisé 2019 est principalement liée à la diminution des crédits de mise à disposition et aux subventions exceptionnelles versées en 2019. Par ailleurs, la Ville prévoit 1,2 M€ dans le cadre de l'initiative « Boulogne-Billancourt 2024 ».

Lors des précédentes séances du conseil municipal, l'attribution de subventions à diverses associations boulonnaises a été adoptée pour un montant de 2 948 K€ ainsi qu'une partie des subventions liées à la contractualisation avec le CD 92 (y compris le sport de haut niveau) pour un montant de 414 K€³ sur les 437 K€. Ce montant est complété à hauteur de 3 553 K€ pour :

- Attribuer l'intégralité des subventions aux associations dont le montant est supérieur à 23 K€, soit + 3 217 K€ (seule une partie avait été votée en décembre dernier) ;
- Accorder un complément de subvention destiné à atténuer l'impact des refacturations de personnels mis à disposition auprès de différentes associations (Athlétic Club de Boulogne-Billancourt, Centre Ludique de Boulogne-Billancourt et Comité des Œuvres sociales), soit + 310 K€ ;

³ L'enveloppe résiduelle de 19 K€ sera attribuée lors d'une décision modificative.

- Attribuer deux nouvelles subventions pour un montant de 21 K€ : 1 K€ à l'Union des Femmes et 20 K€ à la crèche parentale La Toupie et une nouvelle subvention dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil départemental de 5 K€ à l'association Envie d'envol.

En outre, **29 K€** sont inscrits au titre du contrat local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD). La liste des associations concernées, ainsi que les montants qui leur seront alloués, seront soumis à l'approbation ultérieurement du conseil municipal lors d'une décision modificative, une fois que l'État, partenaire de la Ville, aura donné son accord sur les actions à retenir.

Les contingents = 4 752 K€

Ces dépenses correspondent notamment à la participation de la Ville aux dépenses de fonctionnement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris (**2 031 K€**), à la quote-part communale au syndicat mixte du cimetière de Clamart, au SIFUREP (**121 K€**) et à sa contribution aux dépenses des écoles privées (**2 600 K€**). Le montant des dépenses des écoles privées intègre une augmentation du forfait versé pour les élèves des écoles maternelles conformément à la délibération de ce présent conseil.

Les subventions aux établissements publics = 659 K€

Depuis 2016, le seul établissement public subventionné est le centre communal d'action sociale (CCAS). Sa subvention 2020 sera de **659 K€**, dont 159 K€ pour le CLIC.

Assemblée municipale et groupes d'élus = 1 413 K€

Les indemnités aux élus siégeant au conseil municipal et à la commission d'appel d'offres sont évaluées pour 2019 à **817 K€**. À celles-ci s'ajoutent les indemnités pour les collaborateurs des groupes d'élus (**241 K€**), les frais liés aux locaux et matériels divers (**59 K€**), la formation (**1 K€**), les cotisations retraite (**91 K€**) et l'affiliation des élus au régime de la sécurité sociale (**203 K€**). Ces sommes ont été arrêtées conformément aux dispositions législatives.

Les subventions pour contrainte de service public = 2 335 K€

Les subventions versées dans le cadre des délégations de service public des crèches s'élèvent pour l'année 2020 à **2 223 K€** contre 2 097 K€ en 2019 car elles intègrent l'ouverture de la crèche Gallieni-Bellevue.

La subvention à la DSP du cinéma Landowski (**112 K€** au BP 2019) augmente (+25 K€) conformément aux dispositions du nouveau contrat de délégation de service public.

FCCT = 47 209 K€

Le FCCT est l'unique flux financier entre la commune et l'EPT GPSO. Ainsi au titre de la section de fonctionnement, le montant provisoire inscrit correspondant à la somme de flux de dépenses et de recettes.

		CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	BP 2020
1ère et 2ème composante : CPS et produits ménages	CPS	23 427	23 427	23 427	23 427	23 427
	Produits ménages	24 755	25 337	25 849	26 417	26 843
	Total fiscalité	48 182	48 764	49 276	49 844	50 270
3ème composante : Transfert de compétences	Transfert de compétences 2016/2017	242	333	333	333	333
	Analyse des besoins sociaux			16	16	16
	Vélib (yc régul.)			290	87	290
	Transfert MGP			-34	-34	-34
	Amendes de police				-1 430	-6 714
	Total	242	333	605	-1 029	-6 109
4ème composante : Aménagement et propreté	Aménagement - fonctionnement			1 518	959	1 106
	Propreté			1 350	1 942	1 942
	Total	0	0	2 868	2 901	3 048
FCCT		48 424	49 097	52 749	51 716	47 209

Les admissions en non-valeur = 150 K€

Il est inscrit **150 K€** au BP 2020 (identique au BP 2019). Ce montant sera réajusté lors d'une décision modificative selon les informations qui seront transmises par le comptable.

Autres = 57 K€

Ce chapitre englobe notamment les frais médicaux pour les enfants lors des classes de découvertes et des centres de vacances qui font l'objet d'une refacturation auprès des parents, ainsi que la ristourne annuelle correspondant aux chèques déjeuner perdus ou périmés (conformément à l'article R 3262-14 du code du travail).

Il inclut également la participation de la Ville au fonds de solidarité pour le logement (FSL) géré par le département des Hauts-de-Seine. Cette participation est fixée sur la base d'un montant par habitant, soit 19 K€ au titre de 2020.

d. Les charges financières

Les charges financières, hors contrats de *swaps*, s'élèvent à **1 737 K€**. Elles correspondent aux intérêts et aux commissions (hors *swaps*) supportés par le budget principal (cf. partie C-La dette du présent rapport et le rapport sur l'état et l'évolution de la dette présenté au conseil municipal du 23 janvier 2020).

e. Les subventions aux budgets annexes

Les subventions d'équilibre aux budgets annexes apparaissent en dépenses dans le budget principal et en recettes dans les budgets annexes concernés. Les écritures de ces budgets annexes font l'objet d'un développement détaillé ci-dessous (II).

Les subventions d'équilibre provenant du budget principal ne concernent que les deux budgets annexes, Piscine-Patinoire et BBI Publications. Le budget annexe « Locations Immobilières » s'équilibre par des recettes propres.

<i>en milliers €</i>	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020/ CA2019
BBI Publications	404	370	292	-27,6%	-21,0%
Piscine-Patinoire	1 624	1 620	1 250	-23,0%	-22,9%
TOTAL	2 027	1 990	1 542	-23,9%	-22,5%

f. Dépenses exceptionnelles

Ces dépenses, 1 106 K€ au BP 2020, enregistrent une diminution de 4,1% par rapport au BP 2019 et une augmentation de 20,4 % par rapport au CA 2019.

<i>en milliers €</i>	BP 2019	CA 2019	BP 2020	Evol. en % BP2020/ BP2019	Evol. en % BP2020/ CA2019
allocation municipale de garde	510	293	460	-9,8%	56,8%
chéquier famille	280	165	280	0,0%	69,8%
participations repas élèves des écoles privées	110	129	120	9,1%	-6,9%
autres bourses et prix	72	72	72	0,2%	-0,1%
annulation de titres sur exercices antérieurs	123	196	110	-10,3%	-43,8%
autres charges exceptionnelles	59	64	64	8,1%	0,4%
TOTAL	1 154	919	1 106	-4,1%	20,4%

Les crédits prévisionnels inscrits au BP 2020 pour le chéquier famille (**280 K€**) et pour l'allocation municipale de garde (**460 K€**) sont estimés par rapport aux demandes des familles et non par rapport au CA 2019. En effet, des rattachements de 2018 sur 2019 diminuent artificiellement le réalisé du CA 2019. La participation versée aux familles concernant les repas des élèves en école privée (**120 K€**) est également prévue dans ce chapitre.

Enfin, sont prévus en dépenses exceptionnelles des crédits pour procéder à des annulations de titres sur exercices antérieurs à hauteur de **110 K€** ainsi que les bourses et prix (**72 K€**) ou encore diverses autres charges exceptionnelles (**64 K€**).

3. Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement

Les opérations d'ordre de la section de fonctionnement sont de 40 647 K€ en dépenses et de 3 710 K€ en recettes. De manière réciproque, ces opérations apparaissent en miroir en section d'investissement. Les mouvements décrits ci-dessous ne comprennent pas les écritures équilibrées inscrites en section d'investissement.

a. Recettes = 3 710 K€

Travaux en régie = 3 000 K€

Les études et les travaux en régie sont effectués par les services de la Ville. Ils s'inscrivent dans l'effort d'investissement de la Ville.

Provisions = 613 K€

La Ville provisionne les recettes obtenues dans le cadre de jugements qui font l'objet d'un appel pour 332 K€ et la dépréciation des actifs circulants pour 281 K€.

Reprise de subventions transférables et neutralisation des amortissements = 97 K€

b. Dépenses = 40 703 K€

Virement à la section d'investissement = 25 684 K€

Cette dernière écriture équilibre chaque section : elle correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement (réel + ordre). Elle participe ainsi à l'autofinancement.

Dotations aux amortissements techniques = 15 000 K€

Il s'agit des amortissements des biens corporels et incorporels acquis depuis 1997, en application de la M14 et selon les durées qui ont été décidées par le conseil municipal.

Provisions = 20 K€

Il s'agit d'un ajustement de la provision pour dépréciation des actifs circulants.

B. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les recettes réelles d'investissement hors opérations financières

Les recettes réelles d'investissement, hors opérations financières, s'élèvent à 15 822 K€. Retraitées des mouvements équilibrés (80 K€ au titre des dépôts et cautionnements et 15 K€ au titre des opérations sous mandat), ces recettes s'établissent à **15 727 K€**.

Elles se décomposent de la façon suivante :

- **5 621 K€** pour le **fonds de compensation de la TVA (FCTVA)** correspondant aux dépenses d'équipement réalisées en 2019 ;
- **450 K€** pour la **taxe d'aménagement (TA)**. Cette prévision est prudente en raison du manque de visibilité quant au niveau des recettes attendues ;
- **5 307 K€** de recettes issues des **cessions** des divers locaux, terrains et véhicules, dont :
 - 31 K€ au titre de caves sises 14 avenue André Morizet ;
 - 1 500 K€ au titre du château de Benais ;
 - 176 K€ au titre de l'ancienne permanence du quartier 5 ;
 - 1 390 K€ au titre du local qui accueillait l'ancien club seniors boulevard Jean Jaurès ;
 - 825 K€ au titre du local sis 5 rue des quatre cheminées ;
 - 500 K€ au titre du local d'activités sis 91-93 rue du Dôme ;
 - 30 K€ de véhicules ;
 - 855 K€ de divers biens
- **4 349 K€** devraient être encaissés au cours de l'année 2020 au titre des **subventions d'équipement**. Ce montant totalise l'ensemble des subventions à percevoir au cours de l'exercice, au regard de l'état d'avancement des opérations engagées par la Ville. Conformément aux principes précédemment retenus, ne sont inscrits que les financements pour lesquels la Ville a reçu une notification. Par prudence et pour tenir compte du rythme de versement, le montant notifié est proratisé en fonction du degré d'avancement de l'opération correspondante. Il s'agit notamment de :
 - La participation de la caisse d'allocations familiales à la construction des crèches Le Parc et Gallieni-Bellevue pour 762 K€ ;
 - La participation du conseil régional d'Île-de-France au programme de vidéoprotection pour 36 K€ ;
 - La participation de l'État aux travaux de rénovation énergétique de l'Espace Bernard Palissy, dans le cadre de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), pour 144 K€ ;
 - La participation du SIPPAREC aux travaux de rénovation du dojo du gymnase Paul Souriau pour 5 K€ ;
 - La participation de la direction régionale et interdépartementale de l'habitation et du logement (DRIHL) au centre d'accueil et de stabilisation « L'Olivier » pour 290 K€ ;
 - La participation du conseil régional d'Île-de-France aux travaux du musée Paul Landowski pour 38 K€ ;
 - La participation du SIPPAREC à l'achat de véhicules électriques pour 11 K€ ;
 - La participation du conseil régional d'Île-de-France à l'acquisition d'un véhicule pour les personnes à mobilité réduite (10 K€) et d'un véhicule pour la police municipale (21 K€) ;
 - La participation du conseil départemental des Hauts-de-Seine aux quatre opérations prévues dans le contrat de développement Département-Ville (cimetière Pierre Grenier, Espace Bernard Palissy, école Fessart-Escudier et crèche Gallieni-Bellevue) pour 3 033 K€.

2. Les dépenses d'équipement

Les propositions budgétaires pour 2020 ont été établies sur la base du programme d'investissement de la Ville et se déclinent en autorisations de programmes (AP) et crédits de paiement (CP).

a. Les autorisations de programmes (AP)

Le stock d'AP disponibles pour les exercices 2020 et suivants s'élève ainsi à 160 642 K€ incluant une variation des AP de 25 580 K€.

AP projets : 6 553 K€, avec notamment :

- Création de nouvelles AP :

- + 600 K€ pour les tribunes du stade Le Gallo ;
- + 200 K€ pour les études permettant de réhabiliter l'Hôtel de Ville ;
- + 1 800 K€ pour réaliser des aménagements dans le gymnase de la Biodiversité
- + 200 K€ pour l'initiation et la pédagogie du e-sport

• Modification d'AP existantes :

- + 748 K€ pour la vidéoprotection
- + 2 598 K€ pour l'aménagement du centre d'hébergement Pierre Grenier
- + 205 K€ pour le groupe scolaire Billancourt
- + 140 K€ pour l'aménagement de la salle jeunes seniors du club Carnot

AP récurrentes : + 7 523 K€

AP subventions : + 11 505 K€ relatives aux subventions d'équipement versées dans le cadre de fonds de concours, de surcharges foncières et d'opérations d'équipement portées par des associations boulonnaises.

b. Les Crédits de Paiement (CP)

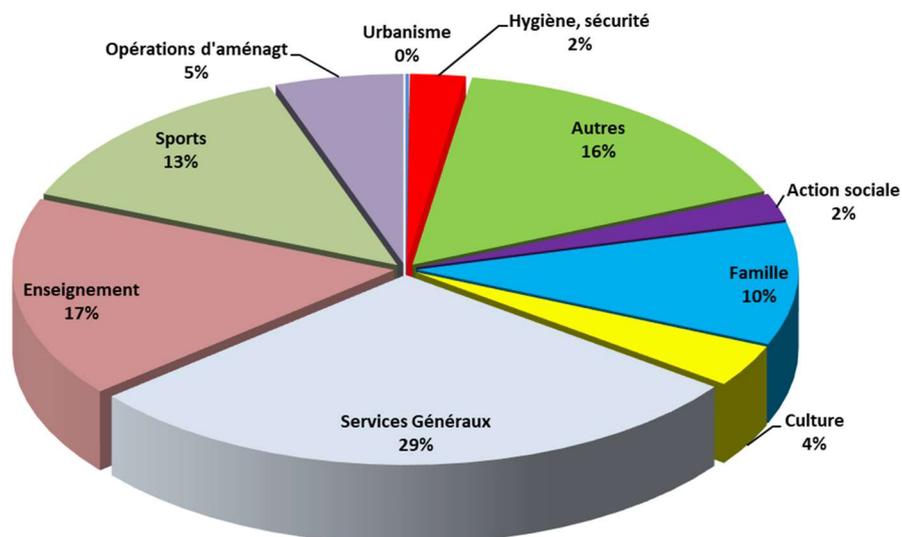
Les CP proposés pour 2020 s'élèvent à 46 232 K€ et se répartissent selon les différentes catégories d'opérations comme suit :

- opérations projets : 23 034 K€ ;
- subventions d'équipement : 9 746 K€ ;
- opérations récurrentes : 13 452 K€.

c. Présentation par fonction

La répartition par fonction, telle qu'elle figure dans la maquette budgétaire, se présente comme suit.

Fonctions	AP ouvertes pour 2020 et années suivantes (K€)	CP 2020 (K€)	Pourcentage de CP 2020
Services Généraux	33 797	13 364	29%
Hygiène, sécurité	1 582	1 082	2%
Enseignement	15 155	7 916	17%
Culture	3 477	1 727	4%
Jeunesse	223	117	ns
Sports	79 274	6 209	13%
Actions sociales	1 195	1 072	2%
Famille	6 738	4 819	10%
Logement	8 746	5 515	12%
Urbanisme	1 118	70	ns
Opérations d'aménagt	6 394	2 510	5%
Politique de la Ville	145	77	ns
Voirie/espaces verts	908	454	1%
Environnement/Dvt durable	167	89	ns
Actions économiques	1 723	1 214	3%
TOTAL	160 642	46 232	100%



Pour respecter la nomenclature comptable, les dépenses au titre du **plan Ad'Ap pour l'accessibilité des bâtiments** sont réparties sur chacun des secteurs. Il convient de préciser qu'elles se montent, tous secteurs confondus, à **1 750 K€ en 2020**.

Services Généraux : AP pour 2020 et exercices suivants = 33 797 K€ ; CP = 13 364 K€

Les dépenses d'équipement inscrites sur la fonction "Services généraux" reposent principalement sur des dépenses d'informatique (**2 040 K€**) et d'intervention sur les bâtiments publics (**2 231 K€**).

Les autres dépenses d'équipement (**1 119 K€**) concernent essentiellement les dépenses d'acquisition en matériels et mobiliers, des acquisitions de véhicules (435 K€), les reprises administratives de concessions échues et non renouvelées ou en état d'abandon dans les cimetières.

Par ailleurs, **1 000 K€** sont prévus pour la rénovation de la toiture, du système de chauffage et l'accessibilité de la salle B. Palissy, **1 500 K€** pour le réaménagement paysager du cimetière Pierre Grenier, **120 K€** pour les logiciels des ressources humaines, **155 K€** pour la phase II du logiciel lié à la gestion relation citoyen (GRC), **50 K€** inscrits au titre des travaux décidés en CHSCT, **124 K€** pour les études précédant la réhabilitation de la Maison Waleska, **280 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments ainsi que **500 K€** d'accessibilité, **200 K€** pour les études et le diagnostic liés à la purge de la façade et la mise en sécurité des épaufrures de l'Hôtel de Ville.

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **4 045 K€** (3 925 K€ de subvention d'équipement pour GPSO finançant les dépenses de dette de l'ex-budget annexe Billancourt Seguin, 20K€ pour l'association Les amis de Notre-Dame et 100 K€ pour les travaux de création et réaménagement des salles de Sainte Cécile.

Hygiène et sécurité : AP pour 2020 et exercices suivants = 1 582 K€ ; CP = 1 082 K€

Cette fonction intègre les crédits de paiement prévus au titre de :

- La vidéoprotection et concernent le remplacement et l'acquisition de nouvelles caméras (**677 K€**) ;
- La participation aux dépenses d'investissement de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris qui représente **305 K€** ;
- La dotation permettant de couvrir les dépenses d'équipement (**100 K€**) comprenant notamment l'acquisition de matériel radiotéléphonique, de barrières amovibles et les interventions sur les bâtiments.

Enseignement : AP pour 2020 et exercices suivants = 15 155 K€ ; CP = 7 916 K€

Cette fonction intègre :

- **1 054 K€** pour la mise en accessibilité et la rénovation de l'école Fessart Escudier ;
- **730 K€** pour la mise en accessibilité et la rénovation des écoles Lazare Hoche et Denfert-Rochereau ;
- **911 K€** pour les fusions des écoles Forum et Castéja et des écoles Sèvres et Gallieni ;
- **205 K€** pour solder l'opération de rénovation du groupe scolaire Billancourt ;
- **200 K€** pour le début des travaux, payés par la Ville et par Bouygues, de renforcement des balcons et de réparation des vanelles sur l'opération Maître Jacques.
- **50 K€** pour l'École du numérique ;
- **1 327 K€** pour la restauration du groupe scolaire Ferdinand Buisson et du centre d'hébergement ;
- **637 K€** d'accessibilité dans les écoles ;
- **43 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments scolaires ;
- Les CP relatifs à des opérations récurrentes (**2 758 K€**) comprennent notamment 50 K€ pour le plan numérique dans les écoles, 1 946 K€ de travaux sur les bâtiments scolaires ainsi que 551 K€ de matériels et équipements scolaires, 261 K€ pour la restauration scolaire.

Culture : AP pour 2020 et exercices suivants = 3 477 K€ CP = 1 727 K€

Les crédits inscrits sur la fonction "Culture" reposent essentiellement sur les opérations récurrentes pour un montant de **1 548 K€** incluant notamment la dotation annuelle de travaux sur bâtiments culturels (565 K€), les besoins en matière de mobiliers et d'équipements (106 K€), les acquisitions de fonds documentaires (449 K€ au profit des bibliothèques dont les études de ré-informatisation), des acquisitions et des travaux dans les musée (91 K€) l'acquisition d'œuvres d'art ainsi que les dépenses afférentes à leurs restaurations pour 139 K€ (dont 60 K€ pour l'achat d'œuvres d'art contemporain dans les galeries Boulonnaises). De plus, **100 K€** sont inscrits pour l'accessibilité dans les bâtiments culturels et **50 K€** pour les études de restauration de l'Atelier Joseph Bernard.

Par ailleurs, sont également inscrits des crédits pour des subventions d'équipements à hauteur de **29 K€** (10K€ pour le Centre Ludique de Boulogne-Billancourt, 7K€ pour la Maîtrise des Hauts-de-Seine, 2 K€ de

subvention d'équipement pour Dia Danse, 1K€ pour le Forum Universitaire de l'Ouest Parisien, 3K€ pour Boulogne Harmonie, 0,8 K€ pour la Bibliothèque pour tous Gallieni, 0,5 K€ pour Théâtre In Love, 0,5 K€ pour l'Association de Minéralogie et Paléontologie, 4 K€ pour le Cirque Nomade).

Sports : AP pour 2020 et exercices suivants = 79 274 K€ ; CP = 6 209 K€

Les crédits prévus au titre des AP Projets sont :

- **1 135 K€** pour les bulles de tennis du complexe Le Gallo ;
- **600 K€** pour les tribunes du Stade Le Gallo ;
- **1 860 K€** pour le début des travaux de construction de l'équipement Omnisports ;
- **1 050 K€** pour l'adaptation du gymnase de la biodiversité ainsi que la dommage-ouvrage ;
- **110 K€** pour la sécurité électrique des Gymnases Paul Bert et le COSEC ;
- **300 K€** d'accessibilité ;
- **200 K€** pour l'aménagement des locaux dédiés à l'initiation et la pédagogie du e-sport.

Cette fonction comprend également les CP relatifs aux opérations récurrentes qui s'élèvent à **784 K€** et intègrent notamment le programme annuel de travaux dans les bâtiments sportifs (650 K€), et les besoins en matériels (8 K€).

Enfin, les subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations ACBB (**150 K€**) et Voiles de Seine (**20 K€**) sont imputées sur ce chapitre.

Jeunesse : AP pour 2020 et exercices suivants = 223 K€ ; CP = 117 K€

Les inscriptions proposées sur la fonction "Jeunesse" concernent **106 K€** de dépenses dites récurrentes (74 K€ de matériels et équipements divers et 31 K€ de travaux dans les bâtiments) et **11 K€** de subventions d'équipement attribuées en décembre dernier et lors de ce présent conseil aux associations Centre Nautique de Scouts Marins (4 K€), les Scouts unitaires (3 K€), les Enfants de la comédie (0,8 K€), les Scouts et Guides de France (2 K€) et l'Outil en mains de Boulogne 92 (0,8 K€).

Action sociale : AP pour 2020 et exercices suivants = 1 195 K€ ; CP = 1 072 K€

1 004 K€ sont inscrits en 2020 pour solder les travaux du foyer l'Olivier et des Restos du Cœur et **10 K€** au titre de l'accessibilité. On trouve également 94 K€ de crédits permettant de répondre aux besoins de travaux dans les bâtiments (**58 K€**).

Famille : AP pour 2020 et exercices suivants = 6 738 K€ ; CP = 4 819 K€

Les crédits inscrits sur la fonction "Famille" concernent majoritairement les opérations "Projets" avec :

- **2 124 K€** de crédits au titre de l'aménagement de la Crèche Gallieni Bellevue ;
- **95 K€** dans le cadre du référé pour la crèche rue de la ferme ;
- **742 K€** pour l'aménagement d'un local pour seniors au club seniors Carnot ;
- **135 K€** pour la sécurité électrique des bâtiments ;
- **53 K€** d'accessibilité ;
- Par ailleurs, des CP (**1 669 K€**) sont inscrits pour répondre aux besoins annuels en matière de travaux sur les établissements de la petite enfance et des seniors pour 1 503 K€, dont notamment la phase II de la réhabilitation de la crèche du parc et d'acquisition d'équipements (matériels et mobiliers) pour 123 K€.

Logement : AP pour 2020 et exercices suivants = 8 746 K€ ; CP = 5 515 K€

Il s'agit ici de surcharges foncières (**5 119 K€**) afin de participer à la construction de logements sociaux sur la Ville :

- 112 K€ pour le 81 rue de Bellevue
- 94 K€ pour le 111bis/113 rue Gallieni
- 1 080 K€ pour le 11 rue de Clamart
- 300 K€ pour le 3-5 rue Esnault Pelterie
- 339 K€ pour le 186/188 rue Gallieni
- 1 100 K€ pour le 182 rue Gallieni
- 115 K€ pour le 42-44 rue de Meudon
- 70 K€ pour le 203/205 rue Gallieni
- 231 K€ pour le 83 rue de Sèvres/164/204 avenue du Mal Juin

- 162 K€ pour le 6 rue de Koufra
- 70 K€ pour le 664 rue Yves Kermen
- 90 K€ pour 58 rue de Meudon,
- 1 121 K€ pour le 14 rue des quatre cheminées,
- 233 K€ pour le 131 rue de Silly.

Il s'agit également du programme annuel de travaux de bâtiments (**131 K€**), d'acquisition de matériels et équipements (**25 K€**) et **240 K€** pour la sécurité électrique des logements.

Urbanisme : AP pour 2020 et exercices suivants = 1 118 K€ ; CP = 70 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP concernant une provision pour la réalisation de diverses études urbaines complémentaires (**60 K€**) et **10 K€** pour le PLU.

Opérations d'aménagement : AP pour 2020 et exercices suivants = 6 394 K€ ; CP = 2 510 K€

Sont inscrits sur cette rubrique les CP permettant de réaliser des acquisitions immobilières.

Politique de la Ville : AP pour 2020 et exercices suivants = 145 K€ ; CP = 77 K€

Il s'agit notamment de CP destinés au financement de travaux sur les bâtiments (**69K€**) et de subventions d'équipement (**8 K€**) attribuées aux associations ANFA (2 K€), La femme du monde (0,8K€) et l'Oiseau Lyre (5 K€).

Voirie/espaces verts : AP pour 2020 et exercices suivants = 908 K€ ; CP = 454 K€

Cette fonction concerne essentiellement les interventions sur les bouches d'incendie (**147 K€**), les acquisitions prévues dans le cadre du groupement de commandes avec GPSO pour les espaces verts relevant de la compétence de la Ville (**70 K€**) pour les crèches, écoles, cimetières, des travaux sur les bâtiments (**236 K€**) avec notamment le remplacement du système de sécurité incendie et des aménagements de voirie.

Environnement/Dvt durable : AP pour 2020 et exercices suivants = 167 K€ ; CP = 89 K€

Cette fonction concerne essentiellement l'entretien du système de chauffage (**29 K€**). Une nouvelle enveloppe de **60 K€** permettra de verser la prime municipale de 200 € aux boulonnais achetant un vélo à assistance électrique (VAE). La prime municipale de 200 € est en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2019 en plus des 200 € de GPSO. Cette demande est à faire sur le site de GPSO avec une instruction unique afin de percevoir les deux primes (soit 400 €).

Action économique : AP pour 2020 et exercices suivants = 1 723 K€ ; CP = 1 214 K€

Il s'agit de crédits pour la sécurité électrique des marchés Escudier et Billancourt (**733 K€**) ainsi que pour l'accessibilité (**150 K€**).

Sont également inscrits divers travaux sur les marchés d'approvisionnement pour **331 K€**.

d. Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes

Les subventions d'investissement versées aux budgets annexes sont destinées, comme le prévoit le code général des collectivités territoriales, à couvrir « *la réalisation d'investissements, exigés par le fonctionnement du service, qui, en raison de leur importance et eu égard au nombre d'usagers, ne peuvent être financés sans augmentation excessive des tarifs* ».

Il est prévu le versement de subventions d'investissement de **1 057 K€** sur le budget piscine patinoire.

e. Les écritures équilibrées en dépenses et en recettes d'investissement

Les autres dépenses d'équipement (hors CP et hors dette) s'élèvent à **95 K€** et sont équilibrées en dépenses et en recettes. Elles sont composées de :

- 15 K€ d'opérations sous mandat, qui correspondent aux dépenses engagées par la Ville, pour le compte de propriétaires défaillants notamment dans le cadre des procédures de péril imminent ;

- 80 K€ de dépôts et cautions versés ou reçus par la Ville.

f. Les travaux en régie

Dans tous les rapports de la DGFIP et de la Cour des Comptes, les travaux en régie sont retraités de la section de fonctionnement en recettes afin d'être comptabilisés en dépenses en section d'investissement. En 2020, ce montant se porte à 3 000 K€.

* * *

Les dépenses d'investissement hors dette, opérations équilibrées et opérations d'ordre inscrites au BP 2020 s'élèvent ainsi à 50 247 K€ (46 190 K€ + 1 057 K€ + 3 000 K€). Le total se porte à 50 342 K€ avec les écritures équilibrées en dépenses en recettes (95 K€, point e).

3. Les opérations d'ordre interne à la section d'investissement

Les opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement s'élèvent à **20 736 K€**. Elles concernent pour 5 940 K€ des crédits permettant les écritures d'ordre liées à la récupération d'avances sur marchés, pour 3 000 K€ de crédits permettant de transférer des études au compte 23, pour 50 K€ des donations, pour 46 K€ des écritures de régularisation, pour 6 000 K€ des écritures liées au CLTR, pour 700 K€ le transfert d'un droit de créance (délibération de décembre 2019) puis d'éventuels crédits pour des cessions à l'euro symbolique pour 5 000 K€.

C. LA DETTE

Au 1^{er} janvier 2020, l'encours de dette du **budget principal** s'établit à **62 853 K€**.

Après ajout de la dette du budget annexe Piscine-Patinoire à hauteur de **7 000 K€**, l'**encours de dette consolidé** s'élève à **69 853 K€**. Il se répartit pour 32,9 % en taux fixes, pour 37,4 % en taux variables classiques et 29,7 % en taux variables couverts.

100 % de l'encours de dette est classé 1A au sens de la Charte de Bonne Conduite (dite charte « Gissler »), soit le niveau de risque le plus faible.

1. Les inscriptions en section de fonctionnement

En K€	BP 2019	CA 2019	BP 2020
(I) Charges financières (et charges assimilées)	2 046	1 703	1 737
Intérêts dette long terme (66111 + 66112)	1 946	1 682	1 654
Intérêts dette court terme (6615 + 6618)	50	-	50
Commissions diverses (668)	50	22	33
Charges financières des SWAPS (668)	-	-	-
(II) Produits financiers (Total compte 76)	-	-	-
Produits financiers des SWAPS (768)	-	-	-
(I) - (II) Charges financières nettes	2 046	1 703	1 737

Les charges financières du budget principal, destinées à la couverture de la charge de la dette de ce budget et au paiement de diverses commissions, sont budgétées à hauteur de **1 737 K€**. Elles se décomposent comme suit :

- 1 725 K€ correspondant aux intérêts à payer pour la dette long terme minorés de 71 K€ correspondant à la variation des intérêts courus non échus (ICNE) de la dette long terme ;
- 50 K€ au titre des intérêts de la dette à court terme imputables au budget principal (intérêts des lignes de trésorerie et des tirages infra-annuels sur les contrats revolving) ;
- 33 K€ au titre des commissions diverses pour couvrir les frais de dossier à régler dans le cadre des nouveaux contrats de dette court terme (lignes de trésorerie) ou long terme.

La prévision budgétaire de charges financières repose sur les hypothèses d'index ci-après :

	Index constaté (au 07/01/20)	Index retenu BP 2020
EONIA	-0,452 %	0,00 %
EURIBOR 3 mois	-0,385 %	0,00 %

Au total, la prévision de charges financières intègre une marge de sécurité de l'ordre de 30 K€ par rapport aux anticipations de marché (en supposant la consommation intégrale des crédits budgétés pour les intérêts de la dette court terme et les diverses commissions).

2. Les inscriptions en dépenses d'investissement

En dépenses d'investissement, sont inscrits **6 349 K€** au titre de l'amortissement contractuel de la dette (+ 5 460 K€ dans l'hypothèse d'un remboursement anticipé).

3. Les inscriptions en recettes d'investissement

L'équilibre du budget principal nécessite l'inscription d'une recette d'emprunt de 6,5 M€.

L'encours de dette du budget principal est anticipé au maximum à 62,9 M€ au 31 décembre 2020. Il était d'un montant identique au 31 décembre 2019 (62,9 M€).

L'encours consolidé de la dette au 31 décembre 2020 s'établira au maximum à 69,9 M€.

4. Encours de dette au 31 Décembre N

	au 31/12/2008	au 31/12/2009	au 31/12/2010	au 31/12/2011	au 31/12/2012	au 31/12/2013	au 31/12/2014	au 31/12/2015	au 31/12/2016	au 31/12/2017	au 31/12/2018	au 31/12/2019	au 31/12/2020
Encours global de dette	155 944	149 227	134 877	115 576	104 465	91 580	84 554	77 436	70 571	76 339	73 870	69 853	69 881
budget principal	138 144	131 962	119 997	106 141	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 106	64 939	62 853	62 881
dont emprunts classiques	138 144	131 962	119 997	106 141	90 529	79 420	73 734	67 391	61 009	67 106	64 939	62 853	62 881
- dont emprunts taux fixes	54 897	81 879	73 050	64 063	56 538	50 343	46 042	41 083	36 086	31 067	26 011	22 947	22 974
- dont emprunts taux variable	83 247	50 084	46 947	42 077	33 991	29 077	27 692	26 308	24 923	36 038	38 929	39 907	39 907
dont tirages revolving	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
budgets annexes	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	9 562	9 234	8 931	7 000	7 000
dont emprunts classiques	0	0	0	0	0	0	0	0	1 862	4 131	6 613	0	0
- Piscine - Patinoire									1 862	4 131	6 613	0	0
dont tirages revolving	17 800	17 265	14 880	9 435	13 936	12 160	10 820	10 045	7 700	5 103	2 318	7 000	7 000
- Locations Immobilières	1 100	685	390	155	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- centre ville	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
- Piscine - Patinoire	16 670	16 555	14 490	9 280	13 857	12 050	10 740	10 045	7 700	5 103	2 318	0	0
- Théâtre de l'Ouest Parisien	30	25	0	0	79	110	80	0	0	0	0	0	0

5. Les opérations financières équilibrées

En écritures équivalentes en recettes et dépenses, sont prévus **13 000 K€** pour les opérations de refinancement de la dette (section d'investissement).

II. LES BUDGETS ANNEXES

A. PUBLICATIONS

Ce budget annexe retrace les produits et charges liés au magazine d'informations municipales BBI et au supplément culturel, le Kiosk.

Les frais de réalisation, de distribution, d'affranchissement et de publicité sont estimés à **646 K€**.

Les recettes publicitaires attendues s'élèvent quant à elles à **220 K€** auxquelles s'ajoutent la reprise anticipée des résultats de 2019 (**134 K€**).

Le budget est donc équilibré avec une subvention du budget principal de **292 K€**.

B. LOCATIONS IMMOBILIÈRES

En section de fonctionnement, les dépenses sont estimées à **233 K€** pour le BP 2020. Les charges locatives, les taxes, les honoraires et les annulations de titres sur exercices antérieurs s'élèvent à 11 K€, les autres dépenses à 12 K€. La gestion du parking Le Gallo est de 70 K€. À cela, s'ajoutent les taxes sur les divers parkings pour 130 K€ dont celles du parking Le Gallo et des admissions en non-valeur pour 10 K€.

Les recettes issues de la location des parkings du domaine privé de la Ville s'élèvent à **321 K€** dont la prévision de recettes du parking Le Gallo de 174 K€.

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2019 qui s'élève à **500 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **821 K€**.

En section d'investissement, les dépenses inscrites permettront de couvrir le coût d'entretien des parkings, et du tennis club de Longchamp. Le résultat d'investissement étant excédentaire, des crédits ont été inscrits pour équilibrer la section.

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements (55 K€), ainsi qu'un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 533 K€. À cela, viennent s'ajouter des écritures équilibrées en dépenses et en recettes permettant de transférer des études en travaux en cours (41,5 K€).

La section d'investissement est équilibrée à **764 K€** avec la reprise des résultats de **135 K€**.

À noter qu'aucune recette d'emprunt n'est inscrite encore cette année. Ce budget est désormais intégralement désendetté depuis 2016.

C. PISCINE-PATINOIRE

Ce budget a été créé en 2002 pour retracer l'opération de rénovation de la piscine-patinoire et sa gestion sous forme de délégation de service public. Il comprend également les dépenses et recettes liées aux travaux d'étanchéité et d'embellissement de la piscine.

Les dépenses réelles de **fonctionnement (1 328 K€)** englobent la subvention pour contrainte de service public, versée au délégataire (1 120 K€) et les frais financiers, prévus à hauteur de 8 K€ ainsi qu'une provision de perte sur produits à recevoir pour 200 K€.

Ces dépenses sont financées par la subvention d'équilibre du budget principal pour **1 250 K€**.

En section d'investissement, 1 080 K€ sont inscrits en dépenses d'équipement et correspondent à des travaux d'entretien de la piscine et de la patinoire. Ces derniers sont financés par une subvention du budget principal de 1 057 K€ ainsi qu'une recette de FCTVA (17 K€).

Des opérations d'ordre sont inscrites en dépenses de fonctionnement et en recettes d'investissement au titre de la dotation aux amortissements de 6,5 K€.

À cela, viennent s'ajouter des écritures équilibrées qui s'élèvent à 7 030 K€ en dépenses et en recettes afin de réaliser les écritures d'emprunt et reprise d'emprunt de CLTR (7 000 K€) ainsi que des crédits permettant de transférer des études au compte 23 (30 K€).

En ajoutant la reprise anticipée des résultats de 2019 qui s'élève à **85 K€**, la section de fonctionnement est équilibrée à **1 335 K€**. La section d'investissement est équilibrée à **17 032 K€** avec l'affectation en réserves de 1 922 K€ et la reprise des résultats de -1 922 K€.

III. ANNEXE 1 – ÉTAT DES AUTORISATIONS DE PROGRAMMES ET DES CRÉDITS DE PAIEMENT DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

	Durée de l'AP	Autorisations de programme					Crédits de paiement				
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3) = (1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (4)	Réalisations 2019 (4')	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (5) = (3)-(4)-(4')	Pour mémoire : BP 2019	CP 2020 (7)	CP 2021 (7)	CP 2022 et svts (8)
Cimetière Pierre Grenier	2019-2021	6 100 000	0	6 100 000	0	130 604	5 969 396	500 000	1 500 000	4 469 396	0
Gestion de la relation citoyenne (GRC)	2011-2016	945 301	31 200	976 501	592 301	229 200	155 000	160 000	155 000		0
Maison Waleska	2015-2016	920 999	0	920 999	162 587	0	758 412		124 000	210 412	424 000
Réhabilitation Hotel de Ville **	2 018	0	200 000	200 000	0	0	200 000		200 000		0
Logiciels RH (paye-temps de travail)	2019-2021	169 321	0	169 321	0	19 644	149 677	169 321	120 000	29 677	0
RH - Medecine du travail	2015-2020	192 837	0	192 837	92 837	3 556	96 444	50 000	50 000	46 444	0
Espace Bernard Palissy	2019-2021	3 900 000	0	3 900 000	0	249 371	3 650 629	1 500 000	1 000 000	2 650 629	0
GPSO - subvention d'investissement	2 018	12 744 369	3 972 089	16 716 458	4 744 369	4 047 089	7 925 000	4 000 000	3 925 000	4 000 000	0
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Thérèse **	2 018	19 685	0	19 685	19 685		0				0
Association Diocésaine de Nanterre - Paroisse Sainte Cécile	2019-2021	300 000	0	300 000	0	100 000	200 000	100 000	100 000	100 000	0
Fondation du patrimoine pour Notre-Dame de Paris	2 019	100 000	0	100 000	0	100 000	0				0
Association Les amis de Notre-Dame **	2 018	50 000	20 000	70 000	50 000		20 000		20 000		0
Subvention d'équipement - à affecter**	2017-2018	80 000	-80 000	0	0		0	0			0
Opérations récurrentes - Services généraux	2008-2016	45 811 348	4 306 803	50 118 151	35 340 498	3 997 589	10 780 064	5 026 425	5 390 032	5 390 032	0
Services généraux - Chapitre 900		71 333 861	8 450 092	79 783 952	41 002 278	8 877 053	29 904 622	11 505 746	12 584 032	16 896 590	424 000
Sécurité électrique - services généraux	2019-2020	693 820	0	693 820	0	73 166	620 654	100 000	280 000	340 654	0
Sécurité électrique - éducation	2019-2020	86 200	0	86 200	0		86 200	0	43 100	43 100	0
Sécurité électrique - Sports et jeunesse	2019-2020	320 000	0	320 000	0	112 570	207 430	420 000	110 000	97 430	0
Sécurité électrique - petite enfance et séniors	2019-2020	150 000	0	150 000	0		150 000	240 000	135 000	15 000	0
Sécurité électrique - logements			240 000	240 000			240 000		240 000		0
Sécurité électrique - actions économiques	2019-2020	1 000 000	-240 000	760 000	0		760 000	600 000	732 500	27 500	0
Sécurité électrique des bâtiments		2 250 020	0	2 250 020	0	185 736	2 064 284	1 360 000	1 540 600	523 684	0
Accessibilité Ad'Ap - services généraux	2015-2020	4 171 602	-717 398	3 454 204	126 473	55 591	3 272 140	344 060	500 000	500 000	2 272 140
Accessibilité Ad'Ap - éducation	2015-2020	2 575 460	0	2 575 460	178 073	7 734	2 389 653	208 370	637 000	637 000	1 115 653
Accessibilité Ad'Ap - culture	2015-2020	94 659	118 806	213 465	12 979	486	200 000	26 680	100 000	100 000	0
Accessibilité Ad'Ap - sports et jeunesse	2015-2020	432 357	365 709	798 066	55 737	142 329	600 000	206 620	300 000	300 000	0
Accessibilité Ad'Ap - actions sociales	2015-2020	35 073	0	35 073	2 963		32 110	22 110	10 000	10 000	12 110
Accessibilité Ad'Ap - petite enfance et séniors	2015-2020	171 614	9 713	181 327	29 279	46 048	106 000	127 335	53 000	53 000	0
Accessibilité Ad'Ap - actions économiques	2015-2020	79 236	223 170	302 406	2 406		300 000	21 830	150 000	150 000	0
Adap - divers fonctions		7 560 000	0,00	7 560 000	407 909	252 188	6 899 903	957 005	1 750 000	1 750 000	3 399 903
Vidéoprotection	2010-2017	2 340 323	748 107	3 088 429	2 223 623	87 807	777 000	89 700	677 000	100 000	0
Participation pompiers	2008-2020	3 505 046	218 350	3 723 396	2 905 046	213 772	604 578	300 000	304 578,27	300 000	0
Opérations récurrentes - Sécurité	2008-2020	716 433	88 207	804 640	596 933	7 307	200 400	59 750	100 200	100 200	0
Sécurité - Chapitre 901		6 561 802	1 054 664	7 616 466	5 725 602	308 886	1 581 978	449 450	1 081 778	500 200	0
Pierre Grenier-centre d'hébergement	2015-2020	852 000	2 598 000	3 450 000	96 969	90 568	3 262 463	250 000	1 327 444	1 935 019	0
Ecole du numérique	2017-2020	1 345 000	0	1 345 000	884 206	115 642	345 152	120 000	50 000	295 152	0
Ecole Maître Jacques	2003-2020	30 086 062	0	30 086 062	29 697 897	61 289	326 876	108 862	200 000	126 876	0
Réhabilitation école Fessart Escudier	2019-2021	4 428 000	0	4 428 000	0	3 197 726	1 230 274	1 900 000	1 054 000	176 274	0
Réhabilitation école Lazare Hoche et Denfert	2019-2021	3 350 000	0	3 350 000	0	2 601 593	748 407	1 500 000	730 000	18 407	0
Fusions d'écoles	2019-2021	3 970 000	0	3 970 000	0	2 924 601	1 045 399	2 000 000	911 000	134 399	0
Groupe scolaire Billancourt / adaptation temporaire 147 rue du vieux Pont de Sèvres	2007-2020	20 358 892	204 960	20 563 852	20 183 892	174 960	205 000	175 000	205 000		0
Subvention d'équipement - à affecter**	2017-2018	0	0	0	0		0				0
Jardin de Solférino	2 019	17 000	0	17 000	0	17 000	0	17 000			0
Opérations récurrentes - Enseignement	2008-2020	41 066 126	-1 055 991	40 010 135	29 531 126	4 963 009	5 516 000	5 732 000	2 758 000	2 758 000	0
Enseignement - Chapitre 902		105 473 080	1 746 969	107 220 049	80 394 090	14 146 387	12 679 572	11 802 862	7 235 444	5 444 128	0

	Durée de l'AP	Autorisations de programme						Crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3)=(1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (4)	Réalisations 2019 (4')	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)-(7)-(8)	Pour mémoire : BP 2019	CP 2020 (7)	CP 2021 (7)	CP 2022 et svts (8)
Atelier J. Bernard	2 019	50 000	0	50 000	0		50 000		50 000		0
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	2013-2020	17 250	0	17 250	17 250		0				0
Subvention d'équipement - à affecter**		11 746	-11 746	0	0		0				0
Subvention d'équipement - Cirque nomade			4 000	4 000			4 000		4 000		0
Subvention d'équipement - Centre Ludique de Boulogne-Billancourt			10 000	10 000			10 000		10 000		0
Subvention d'équipement - Dia Danse	2 019	7 000	2 000	9 000	5 000	2 000	2 000	2 000	2 000		0
Subvention d'équipement - Forum Universitaire de l'Ouest Parisien	2 018	7 500	1 500	9 000	5 000	2 500	1 500	2 500	1 500		0
Subvention d'équipement - Boulogne Harmonie	2017-2018	5 000	3 000	8 000	2 000	3 000	3 000	3 000	3 000		0
Subvention d'équipement - Association de Minéralogie et de Paléontologie - Le Lutétien	2 019	500	500	1 000	0	500	500	500	500		0
Subvention d'équipement - Bibliothèque du Forum	2 019	1 000	0	1 000	0	1 000	0	1 000			0
Subvention d'équipement - Théâtre in Love	2 019	500	500	1 000	0	500	500	500	500		0
Subvention d'équipement - Maîtrise des HDS			7 000	7 000			7 000		7 000		0
Subvention d'équipement - Bibliothèque pour tous - Galliéni	2 019	750	750	1 500	0	750	750	750	750		0
Opérations récurrentes - Culture	2008-2020	18 601 890	1 232 150	19 834 040	15 007 624	1 628 903	3 197 513	1 649 883	1 547 630	1 649 883	0
Culture - Chapitre 903		18 703 136	1 249 654	19 952 790	15 036 874	1 639 153	3 276 763	1 660 133	1 626 880	1 649 883	0
Plan Sport	2006-2020	45 017 429	-1 608	45 015 821	44 967 429	48 392	0	50 000			0
Bulles de tennis	2019-2020	1 300 000	0	1 300 000	0	45 071	1 254 929	100 000	1 135 000	119 929	0
Le Gallo - Tribunes		0	600 000	600 000	0	0	600 000		600 000	0	0
Gymnase Biodiversité			1 800 000	1 800 000			1 800 000		1 050 000	750 000	0
Boulogne 2024	2019-2024	2 500 000	0	2 500 000	0	1 800 500	699 500			699 500	0
Equipement omnisports	2019-2024	72 173 840	0	72 173 840	0		72 173 840	0	1 860 000	17 163 881	53 149 959
Initiation et pédagogie au e-sport			200 000	200 000			200 000		200 000		0
Subventions d'équipement - ACBB	2013-2020	1 150 000	150 000	1 300 000	900 000	250 000	150 000	250 000	150 000		0
Subvention d'équipement Voiles de Seine	2015-2020	65 000	20 000	85 000	45 000	20 000	20 000	20 000	20 000		0
Subvention d'équipement course au large 92	2015-2016	400 000	0	400 000	400 000		0				0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 016	275 000	-275 000	0	0		0				0
Subvention d'équipement - Les Scubabous	2 019	2 500	0	2 500	0	2 500	0	2 500			0
Subvention d'équipement - karaté club de Boulogne **	2017-2018	2 800	0	2 800	2 800		0				0
Opérations récurrentes - Sports	2008-2020	11 422 529	-215 367	11 207 162	8 460 529	1 178 155	1 568 478	1 481 000	784 239	784 239	0
Sports - Chapitre 904 (911)		134 309 098	2 278 025	136 587 123	54 775 758	3 344 618	78 466 747	1 903 500	5 799 239	19 517 549	53 149 959
Subventions d'équipement - Centre nautique des Scouts Marins de Boulogne	2008-2020	52 520	4 000	56 520	48 520	4 000	4 000	4 000	4 000		0
Subventions d'équipement - Eclaireuses éclaireurs unioniste de France (EEUDF)	2008-2020	15 968	0	15 968	14 368	1 600	0	1 600			0
Subventions d'équipement - Scouts unitaires de France	2011-2020	24 704	3 000	27 704	21 704	3 000	3 000	3 000	3 000		0
Subventions d'équipement - Eclaireuses éclaireurs de France (EEDF) **	2 018	1 000	0	1 000	1 000		0				0
Subventions d'équipement - L'outil en main	2 018	2 850	800	3 650	2 850		800		800		0
Subventions d'équipement - UNICEF 92			0	0		0	0				0
Subventions d'équipement - Les artistes en herbe			0	0		0	0				0
Subventions d'équipement - Scouts et guides de France **			2 000	2 000			2 000		2 000		0
Subvention d'équipement - à affecter**	2013-2020	13 752	-13 752	0	0		0		0		0
Subvention d'équipement - Les enfants de la comédie	2017-2018	2 000	800	2 800	1 000	1 000	800	1 000	800		0
Opérations récurrentes - Jeunesse	2008-2020	2 131 217	171 763	2 302 980	1 868 930	222 050	212 000	131 144	106 000	106 000	0
Jeunesse - Chapitre 904		2 244 011	168 611	2 412 622	1 958 372	231 650	222 600	140 744	116 600	106 000	0
Subvention d'équipement - FAM **	2012-2020	500 000	0	500 000	500 000		0				0
Foyer hébergement "L'Olivier"	2013-2017	4 700 000	0	4 700 000	616 129	3 037 041	1 046 830	3 680 000	1 003 871	42 959	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2 016	6 000	-6 000	0	0		0				0
Opérations récurrentes - Actions sociales	2008-2020	1 282 459	-18 285	1 264 174	1 134 459	13 869	115 846	94 000	57 923	57 923	0
Actions sociales - Chapitre 905		6 488 459	-24 285	6 464 174	2 250 588	3 050 909	1 162 676	3 774 000	1 061 794	100 882	0

	Durée de l'AP	Autorisations de programme					Crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3)=(1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (4)	Réalisations 2019 (4')	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire : BP 2019	CP 2020 (7)	CP 2021 (7)
Crèche Rue de la ferme	2005-2020	5 330 299	31 881	5 362 180	5 240 299	26 881	95 000	90 000	95 000	0
Crèche Gallieni Bellevue	2012-2020	5 700 000	0	5 699 999	5 773 312	2 998 566	2 124 122	3 789 800	2 124 122	0
HG Parchamp / Bibliothèque **	2015-2020	674 764	0	674 764	674 764	0	0	0	0	0
Réhabilitation crèche Niox Château **	2012-2016	9 051 948	0	9 051 948	9 051 948	0	0	0	0	0
Club séniors Carnot	2019-2020	816 000	140 000	956 000	0	31 810	924 190	490 000	742 304	181 886
Subvention d'équipement - Le cheval à bascule **	2 018	20 000	0	20 000	20 000	0	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Boules et billes **	2 018	19 000	0	19 000	19 000	0	0	0	0	0
Subvention d'équipement - ACHANJANO	2 019	800	0	800	0	800	0	800	0	0
Subvention d'équipement - à affecter**	2017-2018	1 800	-1 800	0	0	0	0	0	0	0
Opérations récurrentes - Famille	2008-2020	10 365 174	1 999 377	12 364 552	7 920 310	1 105 727	3 338 514	1 042 432	1 669 257	1 669 257
Famille - Chapitre 906		31 979 785	2 169 458	34 149 243	23 503 633	4 163 784	6 481 826	5 413 032	4 630 683	1 851 143
Surcharges foncières		1 975 243	7 396 986	9 372 229	820 000	358 043	8 194 186	457 743	5 118 693	3 075 493
Opérations récurrentes - Logement	2008-2020	841 312	190 878	1 032 191	672 312	47 878	312 000	84 500	156 000	156 000
Logement - Chapitre 907		2 816 555	7 587 864	10 404 420	1 492 312	405 921	8 506 186	542 243	5 274 693	3 231 493
Fonds de concours GPSO - désamiantage parking Bellefeuille	2015-2020	1 000 000	0	1 000 000	0	0	1 000 000	0	0	1 000 000
Plan Local d'Urbanisme	2008-2020	1 295 564	0	1 295 564	1 285 564	0	10 000	10 000	10 000	0
Etudes d'urbanisme	2008-2020	1 130 420	0	1 130 420	1 022 084	70	108 265	60 000	60 000	48 265
Urbanisme - Chapitre 908		3 425 984	0	3 425 983	2 307 648	70	1 118 265	70 000	70 000	1 048 265
Acquisition immobilière (réserve foncière)	2008-2020	20 064 972	0	20 064 972	12 450 472	1 220 921	6 393 579	2 895 500	2 510 000	3 883 579
Opérations d'aménagement - Chapitre 908		20 064 972	0	20 064 972	12 450 472	1 220 921	6 393 579	2 895 500	2 510 000	3 883 579
Services urbains et environnement - Chapitre 908		2 415 161	541 847	2 957 008	1 437 933	298 696	1 220 379	538 176	619 224	601 155
Subvention d'équipement - à affecter**		12 317	-12 317	0	0	0	0	0	0	0
Subvention d'équipement - Association Nationale des Femmes Africaines (A.N.F.A)	2019-2021	1 440	2 250	3 690	0	1 440	2 250	1 440	2 250	0
Subvention d'équipement - l'Oiseau Lyre	2019-2021	5 000	5 000	10 000	0	5 000	5 000	5 000	5 000	0
Subvention d'équipement - La femme du monde			819	819	0	0	819	0	819	0
Subventions vélos à assistance électrique	2019-2021	60 000	80 000	140 000	0	30 000	110 000	30 000	60 000	50 000
Dont Politique de la ville	2008-2020	417 161	145 501	562 662	415 034	10 628	137 000	6 064	68 500	68 500
Dont Voirie/espaces verts	2008-2020	1 841 239	320 594	2 161 833	1 002 239	251 628	907 966	467 000	453 983	453 983
Dont Environnement	2008-2020	78 004	0	78 004	20 660	0	57 344	28 672	28 672	0
Opérations récurrentes - Actions économiques	2008-2020	2 065 288	357 593	2 422 881	1 281 788	478 105	662 988	583 600	331 494	331 494
Actions économiques - Chapitre 909		2 065 288	357 593	2 422 881	1 281 788	478 105	662 988	583 600	331 494	331 494
AP/CP du Budget principal		417 691 213	25 580 490	443 271 703	244 025 258	38 604 077	160 642 368	43 595 990	46 232 461	57 436 045

	Durée de l'AP	Autorisations de programme					Crédits de paiement			
		Pour mémoire AP votée y compris ajustements (1)	Révision de l'exercice N (2)	Total cumulé (3)=(1)+(2)	CP antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/2019) (4)	Réalisations 2019 (4')	AP ouvertes pour exercices 2020 et suivants (5) = (3)-(4)-(4') (5) = (6)+(7)+(8)	Pour mémoire : BP 2019	CP 2020 (7)	CP 2021 (7)
AP "Piscine-Patinoire"		2 078 688	907 313,26	2 986 002	724 620	101 381	2 160 000	677 034	1 080 000	1 080 000
dont "Immobilisations incorporelles"		227 173	238 074	465 247	77 173	75 978	312 096	50 000	156 048	156 048
dont "Immobilisations corporelles"		521 199	-18 732	502 467	4 895	9 668	487 904	258 152	243 952	243 952
dont "Autres immobilisations en cours"		1 330 316	687 972	2 018 288	642 552	15 736	1 360 000	368 882	680 000	680 000
AP "Locations immobilières"		2 155 281	338 018,24	2 493 299	152 773	131 310	2 209 216	980 230	722 405	1 486 812
dont "Club house du tennis de Longchamp"		1 200 000	0	1 200 000	152 773	82 821	964 407	463 727	100 000	864 407
dont "Autres travaux"		955 281	338 018	1 293 299	0	48 489	1 244 810	516 503	622 405	622 405
Budgets annexes		4 233 969	1 245 332	5 479 301	877 393	232 691	4 369 216	1 657 264	1 802 405	2 566 812